Nations Unies A/64/686

# Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2010
Français
Original : anglais

**Soixante-quatrième session**
Point 152 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste**

## Budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

*Page*

I. Mandat et résultats attendus . . . . . 5
A. Vue d'ensemble . . . . . 5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . . 5
C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées . . . . . 9
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . . 9
II. Ressources financières . . . . . 48
A. Vue d'ensemble . . . . . 48
B. Contributions non budgétisées . . . . . 49
C. Gains d'efficacité . . . . . 49
D. Taux de vacance de postes . . . . . 49
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . . 50
F. Formation . . . . . 51
III. Analyse des variations . . . . . 52
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . . 58

10-25512 (F) 260310 010410

Merci de recycler

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne . . . . . 59

Annexes

I. Définitions . . . . . 69

II. Organigrammes . . . . . 71

Carte . . . . . 75

*Résumé*

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, dont le montant s'élève à 208 838 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 34 observateurs militaires, d'un effectif moyen de 992 membres de la Police des Nations Unies et de 525 membres d'unités de police constituées, 469 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 7 postes de temporaire), 1 003 agents recrutés sur le plan national (dont 3 postes de temporaire) et 176 Volontaires des Nations Unies (dont 33 pour les élections).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2010/11 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante processus politique, composante secteur de la sécurité et état de droit, composante gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires et composante appui). Les effectifs de la MINUT ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

| *Catégorie de dépenses* | *Dépenses (2008/09)* | *Montant alloué (2009/10)* | *Dépenses prévues (2010/11)* | *Variation* | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | *Montant* | *Pourcentage* |
| Militaires et personnel de police | 62 844,2 | 64 054,9 | 64 700,5 | 645,6 | 1,0 |
| Personnel civil | 64 224,7 | 77 743,0 | 89 747,8 | 12 004,8 | 15,4 |
| Dépenses opérationnelles | 45 745,6 | 64 141,5 | 54 390,1 | (9 751,4) | (15,2) |
| **Montant brut** | **172 814,5** | **205 939,4** | **208 838,4** | **2 899,0** | **1,4** |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 7 452,2 | 7 760,7 | 9 678,2 | 1 917,5 | 24,7 |
| **Montant net** | **165 362,3** | **198 178,7** | **199 160,2** | **981,5** | **0,5** |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| **Total** | **172 814,5** | **205 939,4** | **208 838,4** | **2 899,0** | **1,4** |

## Ressources humaines[a]

| | *Observateurs militaires* | *Contingents* | *Police des Nations Unies* | *Unités de police constituées* | *Personnel recruté sur le plan international* | *Personnel recruté sur le plan national*[b] | *Postes de temporaire*[c] | *Volontaires des Nations Unies* | *Personnel fourni par des gouvernements* | *Observateurs électoraux civils* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Direction exécutive et administration** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | – | – | 21 | 20 | 2 | – | – | – | **43** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | – | – | 21 | 20 | 2 | 1 | – | – | **44** |
| **Composantes** | | | | | | | | | | | |
| Processus politique | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | – | – | 27 | 45 | – | 6 | – | – | **78** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | – | – | 24 | 41 | – | 6 | – | – | **71** |
| Secteur de la sécurité et état de droit | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | 34 | – | 1 045 | 560 | 77 | 468 | – | 6 | – | – | **2 190** |
| Effectif proposé 2010/11 | 34 | – | 1 045 | 560 | 95 | 475 | – | 6 | – | – | **2 215** |
| Gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10[d] | – | – | – | – | 28 | 22 | 12 | 66 | – | – | **128** |
| Effectif proposé 2010/11[e] | – | – | – | – | 27 | 22 | 5 | 37 | – | – | **91** |
| Appui | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | – | – | 293 | 426 | 3 | 126 | – | – | **848** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | – | – | 295 | 442 | 3 | 126 | – | – | **866** |
| **Total** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | 34 | – | 1 045 | 560 | 446 | 981 | 17 | 204 | – | – | **3 287** |
| Effectif proposé 2010/11 | 34 | – | 1 045 | 560 | 462 | 1 000 | 10 | 176 | – | – | **3 287** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | 16 | 19 | (7) | (28) | – | – | **–** |

[a] Effectif autorisé ou proposé le plus élevé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Postes imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[d] Dont 12 postes de temporaire (2 administrateurs P-4, 4 administrateurs P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 62 postes de Volontaire des Nations Unies approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1867 (2009) pour le processus électoral.
[e] Dont 5 postes de temporaire (2 administrateurs P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et 33 postes de Volontaire des Nations Unies pour la fourniture d'un appui en prévision des élections municipales, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1912 (2010).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

# I. Mandat et résultats attendus

## A. Vue d'ensemble

1. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1704 (2006). La plus récente prolongation de son mandat a été autorisée en vertu de la résolution 1912 (2010) du Conseil, qui l'a prorogé jusqu'au 26 février 2011.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUT contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante en fonction du mandat de la Mission (processus politique; secteur de la sécurité et état de droit; gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires, et appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2009/10 (y compris les reclassements, transferts et réaffectations) est analysée au niveau de chaque composante.

5. La MINUT est une mission intégrée qui continue d'appliquer une approche fondée sur l'« unité d'action des Nations Unies » au sein d'un cadre stratégique intégré couvrant tous les domaines d'activité. Elle est dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire général adjoint, secondé par deux représentants spéciaux adjoints ayant rang de sous-secrétaire général, l'un s'occupant de l'appui à la gouvernance, du développement et de la coordination des activités humanitaires et l'autre de l'appui au secteur de la sécurité et de l'état de droit.

6. Le quartier général de la Mission, qui est installé à Dili, s'appuiera sur les quatre centres régionaux de Baucau, Maliana, Oecussi et Suai. La Mission fournit un soutien administratif, logistique et technique au personnel des services organiques, aux militaires et aux membres de la Police des Nations Unies à Dili et dans 12 districts couvrant l'ensemble du pays.

## B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

7. Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2010/85), le Secrétaire général a rendu compte des événements majeurs survenus au Timor-Leste et des obstacles rencontrés dans l'exécution du mandat de la Mission. Il a également présenté des propositions sur le rôle futur de la MINUT pendant la période 2010-2012, y compris des modifications éventuelles à apporter à son mandat et à ses effectifs, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 1867 (2009), ainsi que les conclusions et

recommandations de la mission d'évaluation technique au Timor-Leste (10-17 janvier 2010). Les conclusions et propositions formulées pour la période indiquée portaient sur les quatre volets prioritaires du mandat de la Mission : examen et réforme du secteur de la sécurité; renforcement de l'état de droit; promotion d'une culture de gouvernance démocratique et du dialogue; et développement économique et social (voir S/2010/85, par. 42 à 71, 80 à 95, 101 à 112 et 116 à 137). Les propositions sont résumées dans les sections consacrées aux différents domaines (par. 8 à 18 ci-dessous) et ont été incorporées dans les hypothèses budgétaires pour l'exercice 2010/11. Elles conditionnent les ressources dont la Mission aura besoin pour fournir un appui intégré dans tous les domaines importants recensés.

**Assurer la sécurité et la stabilité**

8. Le volet « Secteur de la sécurité et état de droit » a trait au maintien de la sécurité ainsi qu'au renforcement et à la réforme des institutions du secteur de la sécurité, plus particulièrement à l'établissement d'un secteur de la sécurité qui soit efficace et responsable et qui garantisse la sécurité et la stabilité à court et à long terme. Les priorités de la Mission pour l'exercice 2010/11 et la période ultérieure seraient les suivantes : a) intensification des efforts pour contribuer au renforcement des capacités de la Police nationale du Timor-Leste (Polícia National de Timor-Leste); b) accélération du processus de reprise des principales fonctions de maintien de l'ordre par la Police nationale dans tous les districts et toutes les unités dans la perspective du passage à la phase de reconstitution complète d'ici à la mi-2011; c) maintien de la police de la MINUT dans tous les districts et toutes les unités sur la base des recommandations auxquelles aboutiront les évaluations dont ils feront l'objet après le transfert des responsabilités; d) réduction régulière de la présence des unités de police constituées à Baucau et Bobonaro; e) poursuite de l'exécution du projet de colocalisation et de reconfiguration de la police de la MINUT pour apporter un appui opérationnel, administratif et en matière de gestion à la Police nationale et pour renforcer les activités d'encadrement, de suivi et de formation; et f) mise à disposition par la police de la MINUT de policiers dotés de compétences spécialisées fournis par un certain nombre de pays en vue de renforcer la formation selon un plan élaboré par la Police nationale. En conséquence, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 tiennent compte du fait qu'on envisage de réduire progressivement les effectifs de la police de la MINUT dans les districts et les unités en les ramenant de 1 605 à 1 290 personnes (800 membres individuels de la police et 490 membres d'unités de police constituées) et d'augmenter parallèlement le nombre d'experts civils afin d'étoffer les moyens dont la Mission dispose pour contribuer au renforcement des capacités de la Police nationale de façon soutenue.

9. La Mission a également constaté que les compétences professionnelles et techniques du Bureau du Chef de la police devraient être renforcées avec une dotation de 19 postes civils supplémentaires pour assurer la fourniture de conseils spécialisés dans les domaines prioritaires essentiels liés au maintien de l'ordre afin de continuer à appuyer la reconstitution complète de la Police nationale du Timor-Leste pour en faire une institution professionnelle apte à fonctionner de façon indépendante et sans aide extérieure. Ces postes sont également précisés dans le cadre de budgétisation et inclus dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11.

**États-Unis de droit, justice et droits de l'homme**

10. Le volet « États-Unis de droit, justice et droits de l'homme » continuera de mettre l'accent sur l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire, l'achèvement des enquêtes en cours et le renforcement des institutions de défense des droits de l'homme nationales et des mécanismes de responsabilisation nationaux. Au cours de l'exercice considéré, la Mission s'attachera en priorité à faciliter et à soutenir un mécanisme national efficace permettant de promouvoir la mise en œuvre du plan stratégique pour le secteur de la justice du Timor-Leste en renforçant le rôle du Conseil de coordination qui consiste à établir une coordination effective et sans exclusive entre les acteurs nationaux et internationaux, en améliorant l'échange d'informations, en décelant les carences et en facilitant la concertation sur l'action à mener en ce qui concerne les questions essentielles de la justice et des droits de l'homme. Par ailleurs, des conseils techniques et stratégiques seront fournis dans les domaines de l'administration pénitentiaire, de la problématique hommes-femmes et de la justice pour mineurs, on agira et plaidera en faveur du renforcement des mécanismes de contrôle et de discipline dans les services judiciaires, dans les bureaux des procureurs et les bureaux d'aide juridictionnelle et des évaluations périodiques seront effectuées sur le fonctionnement du système judiciaire. Enfin, la Mission continuera d'enquêter sur les affaires en cours concernant de graves violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999.

**Culture de gouvernance démocratique et de dialogue**

11. Le volet « Culture de gouvernance démocratique et de dialogue » porte sur une adhésion plus forte aux valeurs et principes de gouvernance démocratique durable, grâce au respect des droits et des garanties constitutionnels reconnus à tous les citoyens, sur les normes de déontologie, ainsi que sur le renforcement de la transparence et l'obligation de rendre des comptes. La poursuite du renforcement des mécanismes de responsabilisation constituera une priorité majeure dans ce contexte.

12. Au cours de l'exercice 2010/11, l'appui fourni par l'ONU pour l'organisation des élections municipales portera sur les cinq principaux aspects suivants : sécurité, conseils juridiques, assistance technique, soutien logistique dans une proportion limitée et orientation politique générale. L'action de l'Équipe d'assistance électorale des Nations Unies, composée de membres de la MINUT et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), privilégiera la mise à disposition de conseillers sur les affaires juridiques, sur l'administration des élections et sur les activités d'instruction civique et d'éducation des électeurs pour renforcer les capacités de la Commission électorale nationale et du Secrétariat de l'administration technique des élections. Compte tenu du renforcement des capacités de ces organes, les hypothèses budgétaires utilisées pour l'appui aux élections municipales et les prévisions de ressources correspondantes postulent une réduction de la présence au titre de l'appui électoral.

13. Par ailleurs, la MINUT s'attachera plus particulièrement à fournir un appui consultatif sur la marche à suivre pour l'instauration et le fonctionnement de la Haute Cour administrative en matière de fiscalité et d'audit, ainsi que de la Commission de lutte contre la corruption, en consultation et en coopération étroites avec les autres partenaires dans le domaine du développement. Elle continuera

également d'appuyer les pourparlers nationaux sur l'instauration des municipalités et sur la gouvernance locale démocratique.

**Développement socioéconomique**

14. Le volet « Développement socioéconomique » a trait à l'amélioration de la concertation sur les politiques à mener et à l'intégration solide des objectifs du Millénaire pour le développement dans les processus gouvernementaux de planification et d'établissement des priorités. L'objectif visé dans ce contexte est de réduire la pauvreté et d'accroître les possibilités d'emploi en mettant l'accent sur les zones rurales, les jeunes, et le retour et la réintégration durables des personnes déplacées. La MINUT devrait continuer d'appuyer la coordination des opérations humanitaires jusqu'au milieu de l'année 2011, voire au-delà. Elle poursuivra également ses activités de contrôle et d'évaluation et ses missions de bons offices à caractère politique en vue de promouvoir la réintégration durable des personnes déplacées.

**Appui à la Mission**

15. La Division de l'appui à la Mission continuera d'apporter un soutien logistique et administratif efficace et un appui effectif sur le plan de la sécurité au personnel militaire, aux membres de la Police des Nations Unies et aux fonctionnaires civils. Le plan d'appui à la Mission achevé en septembre 2009 précise les ajustements à apporter à la stratégie d'appui. Au cours de l'exercice 2010/11, la Mission gérera 4 centres régionaux (Baucau, Suai, Maliana et Oecussi) et 8 bureaux de police dans les sous-districts et aidera son personnel à se déployer dans 65 sous-districts. Dans le même temps, le Groupe des systèmes d'information géographique fournira à la Police des Nations Unies, aux unités de police constituées et au personnel des Nations Unies les cartes les plus récentes et apportera son concours à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et au Centre d'opérations civilo-militaire.

16. La Mission se propose d'utiliser deux avions et quatre hélicoptères, y compris un hélicoptère pour mener des opérations de recherche-sauvetage et d'évacuation médicale. Elle gérera également un parc de 879 véhicules par l'intermédiaire d'un atelier établi à Dili et de quatre ateliers situés dans d'autres régions.

17. Pendant l'exercice 2010/11, la MINUT continuera d'élargir les programmes de formation en mettant l'accent sur le renforcement des compétences du personnel national, fournira un appui informatique fiable, exploitera et entretiendra l'unité médicale de niveau I et assurera la sécurité et la protection rapprochée de ses policiers militaires et de son personnel civil. Elle devrait continuer d'offrir une gamme de services à l'équipe de pays des Nations Unies à Dili et dans les districts, notamment en matière de communication, de transport aérien et de services médicaux.

18. La Mission mettra en œuvre un certain nombre d'activités visant à rendre l'ONU plus « verte » : elle imposera notamment une « taxe » sur la distribution de papier pour photocopieur, fournira à une organisation non gouvernementale locale du papier broyé destiné à être transformé en briquettes combustibles et demandera au responsable de l'économat de remplacer les sacs en plastique et les récipients alimentaires en mousse de polystyrène par des sacs réutilisables et des récipients en papier. L'accent mis par la Mission sur l'entretien préventif a permis de réaliser des gains d'efficacité qui se sont traduits par une baisse de 651 000 dollars dans les

prévisions de dépenses globales au titre des achats de pièces de rechange et de fournitures.

## C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

19. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission continuera d'appliquer une approche intégrée de la mise en œuvre de son mandat et, dans ce cadre, mènera des activités complémentaires en coopération et en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et tous les partenaires intéressés afin d'aider le Gouvernement du Timor-Leste et les institutions concernées à concevoir des politiques visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement économique, en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans le cadre du pacte international que le Timor-Leste a conclu avec la communauté internationale. Dans le même temps, pour répondre efficacement aux besoins simultanés à court, moyen et long terme du Timor-Leste, la MINUT continuera de donner des avis stratégiques indépendants de haut niveau aux institutions publiques, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires de développement sur les questions liées aux programmes et aux opérations. En coordination avec des organismes, des fonds et des programmes des Nations Unies, la Mission se concentrera essentiellement sur les problèmes immédiats dans les domaines prioritaires découlant du mandat, l'équipe de pays des Nations Unies s'occupant des problèmes à moyen et long termes, en plus des questions humanitaires et liées au relèvement.

## D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

20. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a défini six types d'intervention possible sur les effectifs. La terminologie relative à ces six catégories figure à la section A de l'annexe I du présent rapport.

**Direction exécutive et administration**

21. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
**Ressources humaines : direction exécutive et administration**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | 1 | – | 2 | – | 2 | – | – | **5** | 6 | – | **11** |
| Effectif proposé 2010/11 | 1 | – | 2 | – | 2 | – | – | **5** | 6 | – | **11** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | 1 | – | – | 1 | 1 | – | – | **3** | 3 | – | **6** |
| Effectif proposé 2010/11 | 1 | – | – | 1 | 1 | – | – | **3** | 3 | 1 | **7** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **1** | **1** |
| **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | 1 | – | 3 | – | 1 | – | – | **5** | 6 | – | **11** |
| Effectif proposé 2010/11 | 1 | – | 3 | – | 1 | – | – | **5** | 6 | – | **11** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| Postes de temporaire approuvés[b] 2009/10 | – | – | – | 1 | – | – | – | **1** | – | – | **1** |
| Postes de temporaire proposés[b] 2010/11 | – | – | – | 1 | – | – | – | **1** | – | – | **1** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total partiel** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | 1 | – | 3 | 1 | 1 | – | – | **6** | 6 | – | **12** |
| Effectif proposé 2010/11 | 1 | – | 3 | 1 | 1 | – | – | **6** | 6 | – | **12** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Bureau du Chef de cabinet** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | **–** | 1 | – | 1 | 1 | – | – | **3** | 1 | – | **4** |
| Effectif proposé 2010/11 | **–** | 1 | – | 1 | 1 | – | – | **3** | 1 | – | **4** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Section des affaires juridiques** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 2 | 2 | 1 | – | – | **5** | 4 | – | **9** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 2 | 2 | 1 | – | – | **5** | 4 | – | **9** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| Postes de temporaire approuvés[b] 2009/10 | – | – | 1 | – | – | – | – | **1** | – | – | **1** |
| Postes de temporaire proposés[b] 2010/11 | – | – | 1 | – | – | – | – | **1** | – | – | **1** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | | **–** | **–** | **–** |
| Effectif approuvé 2009/10 | **–** | **–** | 3 | 2 | 1 | **–** | **–** | **6** | 4 | **–** | **10** |
| Effectif proposé 2010/11 | **–** | **–** | 3 | 2 | 1 | **–** | **–** | **6** | 4 | **–** | **10** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | 3 | 1 | 8 | 5 | 6 | **–** | **–** | **13** | 20 | **–** | **43** |
| Effectif proposé 2010/11 | 3 | 1 | 8 | 5 | 6 | **–** | **–** | **13** | 20 | 1 | **44** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **1** | **1** |

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Imputable sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette du nombre de postes de temporaire : 1*

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (secteur de la sécurité et état de droit)**

22. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (secteur de la sécurité et état de droit) supervise les activités du Bureau du Chef de la police, de l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves, du Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, de la Section de l'appui au secteur de la sécurité et du Bureau de l'officier de liaison en chef. On s'attend à une augmentation du volume de travail du Bureau du Représentant spécial adjoint étant donné les fonctions d'application des lois et de maintien de l'ordre dont il est chargé à titre provisoire, la priorité accordée au transfert progressif des fonctions en matière de police à la Police nationale timoraise (PNTL) dans tous les districts et dans toutes les unités, la poursuite de la formation, de l'encadrement, du perfectionnement institutionnel et du renforcement de la PNTL et la nécessité de mettre au point des modules de formation complets destinés à la PNTL. Il est donc proposé de renforcer les effectifs du Bureau au moyen d'un poste de temporaire réservé à un spécialiste adjoint de la gestion de l'information (Volontaire des Nations Unies).

23. L'intéressé s'occuperait de la conception, de la création et de la gestion des bases de données internes et d'autres systèmes de gestion de données confidentielles, l'accent étant mis sur les activités du Bureau du Chef de la police axées sur le transfert de fonctions à la PNTL. Il apporterait son concours à l'étude et à l'analyse des tendances en se fondant sur les données disponibles et se tiendrait en

rapport avec les bureaux, les fonds et les programmes des Nations Unies, les gouvernements et les entités du secteur privé.

**Composante 1 : processus politique**

24. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission s'emploiera surtout à aider le Gouvernement, le Parlement et les autres autorités du Timor-Leste à consolider la démocratie; pour ce faire, elle offrira ses bons offices et encouragera le Gouvernement à adopter des politiques et des pratiques favorables à la stabilité à long terme. La MINUT appuiera les responsables politiques, en particulier les dirigeants, dans les efforts qu'ils déploient pour régler les problèmes cruciaux sur le plan politique et en matière de sécurité aux échelons national et local, en encourageant la collaboration et la participation de tous, en particulier dans le cadre des élections municipales qui devraient se dérouler pendant l'exercice budgétaire. À cette fin, elle contribuera de plus en plus, par ses bons offices et son rôle de médiateur politique, à renforcer une culture de démocratie ouverte à une participation sans exclusive, fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, bases indispensables de l'instauration de la stabilité, de la démocratie et de la prospérité au Timor-Leste. En outre, elle continuera à aider à réunir les conditions voulues pour que le Parlement, le Gouvernement et le Président puissent travailler en partenariat avec l'opposition politique, la société civile, les collectivités locales et la communauté internationale, afin de satisfaire les besoins de la population de manière transparente et responsable. Ces activités tiendront compte des contributions des femmes et des besoins particuliers des femmes et des enfants.

25. La stratégie de recrutement pendant l'exercice 2010/11 mettra l'accent sur le renforcement des capacités nationales, compte tenu du fait que la Mission entre dans une phase de transition pendant laquelle elle réduira progressivement les membres de son personnel recrutés sur le plan international et s'en remettra de plus en plus aux ressources disponibles sur le plan national. Il est donc proposé de modifier le niveau et la composition des effectifs de la composante 1 en se fondant sur une étude.

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 1.1 Consolidation de la démocratie et de la stabilité à long terme | 1.1.1 Le Parlement approuve le budget de l'États-Unis pour 2011 et les lois relatives à la bonne gouvernance, au secteur de la justice et au secteur de la sécurité, à l'issue de débats constructifs entre les membres du Parlement et d'auditions publiques parlementaires sur des questions d'intérêt général auxquelles sont conviées la société civile, des organisations de femmes et d'autres organisations et institutions concernées, et exerce ses fonctions de contrôle. |
| | 1.1.2 Le public appuie les activités des nouvelles structures de gouvernance au niveau local et à l'échelon des villages, et la participation de la société civile, des partis politiques et d'autres acteurs. |

1.1.3 Les élections municipales se déroulent dans le calme et dans la sérénité et les résultats en sont largement acceptés par le public.

1.1.4 Le Gouvernement, les partis au pouvoir et dans l'opposition et la société civile s'associent à l'élaboration des politiques et tiennent compte de la problématique hommes-femmes et des questions intéressant les jeunes.

1.1.5 Les médias locaux travaillent en toute indépendance, les émissions radiophoniques et télévisées et les journaux et revues étant largement diffusées dans la capitale et dans les districts. Cela permet de communiquer avec l'ensemble de la population et donne au Gouvernement le moyen de diffuser des informations sur les politiques et les services.

1.1.6 Les institutions de l'États-Unis recrutent leurs propres spécialistes de la communication et de l'information.

*Produits*

- Conseils et services de bons offices offerts aux institutions de l'États-Unis, aux partis politiques et à la société civile dans le cadre de réunions régulières, aux échelons national et local, sur des questions touchant la sécurité, le développement, l'état de droit et la justice et l'exécution du mandat de la Mission, en vue de faire prévaloir la gouvernance démocratique
- Conseils et bons offices offerts par le Représentant spécial du Secrétaire général au Gouvernement et aux institutions de l'États-Unis, aux partis politiques et aux organisations locales, dans le cadre des élections municipales prévues pour la fin de 2010, avec l'aide d'unités administratives telles que le Bureau des affaires politiques et le Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique
- Suivi des élections municipales, y compris en assistant aux débats parlementaires pertinents, aux réunions électorales et autres manifestations organisées par les partis politiques, et liaison avec les organes s'occupant des élections
- Réunions avec le Forum de coordination trilatérale (Représentant spécial du Secrétaire général, Premier Ministre et commandant des Forces de sécurité internationales) afin de coordonner les mesures de sécurité
- Appui sous forme de conseils techniques, aide à l'organisation de manifestations et mobilisation en faveur de la programmation et de la mise en œuvre d'activités au sein du Secrétariat d'États-Unis à la promotion de l'égalité, du groupe de femmes parlementaires, du Parlement, des ministères d'exécution, des associations de femmes et de la Mission, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de progresser sur la voie de l'autonomisation et de l'égalité des femmes, de faire appliquer le programme politique en faveur des femmes et d'aider les femmes à participer véritablement aux élections municipales
- Mise au point et lancement de campagnes nationales d'information et de programmes de sensibilisation visant à appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour consolider la démocratie et promouvoir la stabilité à long terme; production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et d'émissions d'information télévisées mensuelles; publication de communiqués de presse et production d'affiches, de fiches et de bulletins d'information, de dépliants et d'autres supports promotionnels à distribuer ou à apposer sur les panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la MINUT; organisation d'activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public; tenue de conférences et de points de presse

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 1.2 Progrès de la réconciliation nationale au Timor-Leste | 1.2.1 Les acteurs politiques, notamment les partis politiques et la société civile, expriment leurs divergences par l'entremise des institutions et des mécanismes démocratiques.<br><br>1.2.2 Le Gouvernement et le Cabinet de la présidence poursuivent les initiatives de dialogue aux niveaux central et local, à Dili et dans les districts. |

*Produits*

- Réunions périodiques entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Président, le Président du Parlement national, le Premier Ministre et le chef de l'opposition sur des questions nationales d'importance critique, notamment la consolidation de la démocratie, l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit et le développement socioéconomique, qui doivent être réglées avec la participation et la collaboration de tous
- Réunions du Comité de coordination de haut niveau, lequel se compose du Représentant spécial du Secrétaire général, du Président, du Premier Ministre, du Président du Parlement et du chef de l'opposition, aux fins d'assurer la coordination de toutes les questions touchant au mandat de la MINUT
- Usage par le Représentant spécial du Secrétaire général de ses bons offices, dans le cadre de réunions périodiques avec des représentants de l'États-Unis et du Gouvernement, les partis politiques au pouvoir et dans l'opposition, les autres acteurs politiques et la société civile, y compris les associations de femmes, afin d'examiner des questions d'importance critique, avec la participation et la collaboration de tous, et de faire une place aux questions intéressant les femmes et les jeunes dans les débats de politique nationale consacrés aux problèmes clefs et dans les nouvelles lois
- 2 rapports du Secrétaire général sur le Timor-Leste présentés au Conseil de sécurité

*Facteurs externes* : Tous les acteurs politiques au Timor-Leste, en particulier les dirigeants nationaux, continueront de s'employer à examiner les questions nationales d'importance critique dans le cadre d'une collaboration constructive, et poursuivront un dialogue soutenu avec la MINUT.

Tableau 2
**Ressources humaines : composante 1, processus politique**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Personnel civil* | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5 /P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Bureau des affaires politiques** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 1 | 4 | 4 | 2 | – | – | **11** | 14 | 3 | **28** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 1 | 3 | 4 | 1 | – | – | **9** | 10 | 3 | **22** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **(2)** | **(4)** | **–** | **(6)** |
| **Bureau de la communication et de l'information** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 1 | 5 | 5 | 3 | – | – | **14** | 30 | 3 | **47** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 1 | 4 | 4 | 4 | – | – | **13** | 30 | 3 | **46** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(1)** | **(1)** | **1** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **(1)** |

| *Personnel civil* | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5 /P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | | | |
| **Groupe de la planification et des meilleures pratiques** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 1 | 1 | – | – | – | **2** | 1 | – | **3** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 1 | 1 | – | – | – | **2** | 1 | – | **3** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 2 | 10 | 10 | 5 | – | – | **27** | 45 | 6 | **78** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 2 | 8 | 9 | 5 | – | – | **24** | 41 | 6 | **71** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(2)** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **(3)** | **(4)** | **–** | **(7)** |

[a] Comprend tant les administrateurs que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette du nombre de postes : 3 (suppression de 2 postes P-4 et de 1 poste P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette du nombre de postes : 4 (suppression de 4 postes d'agent des services généraux et déclassement de 3 postes d'administrateur en postes d'agent des services généraux)*

**Bureau des affaires politiques**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette du nombre de postes : 2 (suppression de 1 poste P-4 et cession de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des ressources humaines)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette du nombre de postes : 4 (suppression de 4 postes d'agent des services généraux)*

26. La MINUT se trouve dans une phase de transition, qui s'explique par le fait que les élections nationales ont été menées à bien, que la PNTL a recommencé à assumer directement les fonctions de maintien de l'ordre et qu'une stabilité relative et encore fragile règne aux échelons local et national. Au vu de l'examen des besoins en effectifs du Bureau, du renforcement des capacités nationales, du fait que le Bureau se tourne de plus en plus vers des administrateurs recrutés sur le plan national pour suivre et analyser l'évolution de la situation dans les districts et du degré de priorité donné par la Mission au renforcement du potentiel national, il est proposé de modifier les effectifs du Bureau en supprimant un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) et quatre postes d'assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national). Il est également proposé de restituer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) à la Section des ressources humaines afin de régulariser une situation créée pendant l'exercice 2008/09.

**Bureau de la communication et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette du nombre de postes : 1 (suppression de 1 poste P-4 et de 1 poste P-2 en partie compensée par la cession de 1 poste d'agent des services généraux par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission)*

*Personnel recruté sur le plan national : aucun changement net (déclassement de 3 postes d'administrateur en postes d'agent des services généraux)*

27. Pendant l'exercice 2010/11, le Bureau de la communication et de l'information continuera, en concertation avec l'ONU et des partenaires extérieurs, à élargir et à mettre en œuvre ses programmes de renforcement des capacités destinés aux journalistes timorais. Compte tenu de cet objectif général, il est proposé de modifier la composition des effectifs du Bureau de façon à confier plus d'attributions à du personnel recruté sur le plan national. Il est prévu de supprimer les postes de fonctionnaire d'administration (P-4) et de porte-parole adjoint (P-2), d'affecter au Bureau un poste d'agent du Service mobile provenant de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission dont le titulaire assumera les fonctions de fonctionnaire d'administration et de déclasser trois postes d'administrateur recruté sur le plan national (chef de production pour les émissions radiophoniques, responsable d'équipe itinérante et responsable des relations avec les médias) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

28. La proposition de déclassement s'explique en partie par la difficulté qu'éprouve la Mission à trouver sur le plan local des candidats qualifiés dans le secteur des médias et de la communication et en partie par le fait que la Mission est tenue de renforcer les capacités nationales

**Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit**

29. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission continuera d'aider le Gouvernement timorais à maintenir la sécurité et à renforcer les institutions du secteur de la sécurité dans le cadre d'un processus d'examen et de réforme, d'assurer la liaison avec les autorités militaires nationales, de mener, par l'intermédiaire du Groupe de liaison militaire, des activités de suivi de la situation du point de vue de la sécurité et de s'associer aux activités de renforcement du respect des droits de l'homme et de la justice transitionnelle ainsi que de l'ensemble du système de justice du Timor-Leste.

30. Le transfert des fonctions de maintien de l'ordre et d'application des lois à la PNTL se poursuivra, l'idée étant de passer à la phase de reconstitution intégrale d'ici au milieu de 2011. Le calendrier de cette phase n'est pas encore fixé et sera fonction d'une évaluation approfondie de l'état de préparation de la Police nationale qui reposera sur des critères et des points de comparaison précis. Le transfert se fera à mesure que les évaluations seront menées à bien et que l'on aura constaté que la PNTL est prête. Il faudra aussi qu'au moins 80 % des policiers de telle ou telle unité ou de tel ou tel district aient obtenu leur habilitation avant que le transfert puisse avoir lieu et que les moyens logistiques opérationnels initiaux soient en place; il conviendra en outre que la stabilité institutionnelle règne, notamment aux fins de l'exercice des fonctions de commandement et de contrôle, et qu'un climat de confiance soit instauré parmi la population. La Police des Nations Unies continuera

à aider la PNTL en assumant des fonctions d'encadrement, de formation, de suivi et de communication de l'information et en lui dispensant des conseils. Une fois que la PNTL aura pris la relève, la MINUT n'exercera des fonctions normalement dévolues à la police qu'à titre provisoire et en dernier recours, à savoir si la situation l'exige et qu'on le lui demande. Elle continuera aussi à aider le Gouvernement à appliquer le plan de réforme, de restructuration et de reconstitution de la PNTL, notamment en intensifiant ses activités de renforcement des capacités.

31. La Mission aidera le Gouvernement à donner une suite concrète aux recommandations pertinentes issues de l'examen global du secteur de la sécurité concernant l'armée, la police, le Secrétariat d'États-Unis à la défense et le Secrétariat d'États-Unis à la sécurité.

32. Elle continuera de renforcer la capacité des acteurs étatiques, des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment les organisations féminines et les associations de jeunes, de respecter et protéger les droits de l'homme et de veiller à leur réalisation, de promouvoir des mesures efficaces de justice transitionnelle, et de surveiller le respect des droits de l'homme au Timor-Leste et d'en rendre compte. L'Équipe de la MINUT chargée des enquêtes sur les infractions graves continuera d'aider le Gouvernement à établir les responsabilités en ce qui concerne les violations graves des droits de l'homme commises au Timor oriental en 1999.

33. Pour que le secteur de la sécurité devienne viable, il faut mieux tirer parti des dispositifs propres au pays et il faut que le Gouvernement démontre fermement sa volonté de les appuyer, en accord avec le programme de priorités nationales. Les cadres juridiques seront renforcés afin de garantir une stricte séparation des attributions propres à la PNTL et aux Forces armées du Timor-Leste (F-FDTL) en ce qui concerne la sécurité intérieure et extérieure, et les cadres civils de contrôle et de maintien du principe de responsabilité seront améliorés afin de faciliter le renforcement de l'état de droit, de la gouvernance démocratique et de la stabilité à long terme du pays.

34. Pendant l'exercice, le Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle continuera à suivre les violations des droits de l'homme dans la limite des ressources existantes.

35. L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves continuera d'apporter son concours au Bureau du Procureur général afin de mener à son terme l'instruction des affaires de violations graves des droits de l'homme commises dans le pays en 1999. Pendant sa première année d'activité, elle a eu du mal à se rendre dans les zones reculées du fait du mauvais état des routes et du mauvais temps; elle a également manqué d'enquêteurs et rencontré des difficultés de traduction. Elle s'attachera donc à renforcer ses moyens d'enquête en recrutant 10 enquêteurs sur le plan national qui coopéreront avec ses propres enquêteurs, ce qui permettra de mener les enquêtes à terme plus rapidement. Cela ira dans le sens du renforcement des capacités des enquêteurs nationaux puisque ceux-ci maîtriseront mieux les techniques d'enquête et d'analyse applicables à des infractions internationales complexes, telles que les crimes contre l'humanité.

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.1 Maintien de la sécurité publique au Timor-Leste | 2.1.1 La PNTL prend à sa charge l'intégralité des fonctions en matière de police d'ici à juin 2011. |
| | 2.1.2 Les 3 156 membres de la PNTL sont réintégrés, à l'exception de ceux qui n'obtiennent pas leur habilitation par suite d'actes criminels, de violations des droits de l'homme ou de problèmes disciplinaires graves, comme indiqué dans l'accord complémentaire sur la police. |
| | 2.1.3 Le nombre de fautes commises par des membres de la PNTL n'augmente pas par rapport à celui des 12 derniers mois. |
| | 2.1.4 La PNTL fait régner l'ordre dans les zones dans lesquelles elle a repris le contrôle, sans que la Police des Nations Unies ait à intervenir. |

*Produits*

- Fourniture de conseils opérationnels et d'un appui quotidien aux patrouilles de la PNTL chargées de prévenir la criminalité, de régler la circulation, de mener des enquêtes et de se rendre sur les lieux d'incidents dans tous les districts, à raison d'au moins 72 patrouilles par jour dans 12 districts et d'au moins 60 patrouilles par jour à Dili
- Fourniture de conseils opérationnels et d'un appui à la PNTL dans le cadre de patrouilles de proximité dans les 13 districts, à raison de 1 patrouille par jour dans 12 districts et de 8 patrouilles par jour à Dili
- Fourniture de conseils et d'un appui aux unités antiémeutes de la PNTL dans le cadre de deux exercices pratiques organisés chaque année et dans le cadre d'interventions déclenchées en cas de troubles civils
- Conseils et appui aux membres de la PNTL chargée de la protection rapprochée de dignitaires étrangers ou timorais
- Conseils opérationnels et appui aux services du renseignement de la PNTL concernant la publication d'au moins 60 évaluations annuelles des risques stratégiques dans les domaines de la sécurité et des opérations
- Fourniture de conseils et d'un appui à au moins 60 opérations annuelles des services d'enquête de la PNTL dans des domaines tels que le traitement des lieux du crime, les enquêtes criminalistiques, les enquêtes sur les infractions graves et le trafic de drogues ou d'êtres humains
- Fourniture de conseils et d'orientations à la PNTL afin de l'aider à planifier et à exécuter pendant l'année 120 opérations de grande ampleur en marge de manifestations majeures et de manifestations spéciales dans le pays
- Réunions hebdomadaires (au moins 50 par an) afin de conseiller la direction de la PNTL et de l'aider à régler des problèmes concernant les résultats obtenus
- Appui à la PNTL dans le cadre de 156 inspections des armureries des 13 districts afin de vérifier les modalités de stockage, d'entretien et de distribution des armes et des munitions et de vérifier l'application des mécanismes qui garantissent le respect du principe de responsabilité
- Au moins 156 inspections des centres de détention de la PNTL afin de veiller à ce qu'ils soient conformes aux normes internationales et à ce que les détenus, notamment les femmes, les adolescents et les personnes handicapées, soient traités conformément aux normes sanitaires minimales

- Établissement par la Police des Nations Unies de 676 rapports de suivi et rapports consultatifs sur les résultats donnés par le transfert à la PNTL, unité par unité, des attributions en matière de police dans les districts, l'accent étant mis sur le suivi des violations des droits de l'homme par la PNTL et les procédures disciplinaires engagées à la suite de violations de ce type
- Fourniture de conseils opérationnels à la PNTL au moyen d'un plan annuel national relatif à la police de proximité, de la conception et de la mise en œuvre de cours et d'ateliers destinés au centre de formation de la police et de modalités visant à élargir les activités de police de proximité (partage de locaux et encadrement), l'idée étant de garantir la participation de tous et la poursuite de l'intégration des normes relatives aux droits de l'homme, l'encadrement du recours à la force, une meilleure prise de conscience de la problématique hommes-femmes, le professionnalisme, l'impartialité et le principe de responsabilité
- Formation aux normes applicables aux activités de police de proximité dispensée à au moins 95 % des policiers immatriculés par la PNTL, répondant aux conditions requises et certifiés par la MINUT
- Organisation d'au moins 52 réunions avec le Chef de la Police des Nations Unies (ou son représentant), le commandant général de la PNTL (ou son représentant) et la direction de la PNTL afin d'examiner la situation sur le plan de sécurité, de coordonner l'appui de la Police des Nations Unies à la réforme, la restructuration et la reconstitution de la PNTL et à la réforme du secteur de la sécurité, en concertation avec les partenaires bilatéraux du Timor-Leste
- Appui technique et conseils à la PNTL afin de l'aider à évaluer et à concevoir des supports de formation (par exemple, modules de formation, manuels, vidéos) qui cadrent avec la législation nationale sur les principes théoriques du maintien de l'ordre et sur les qualifications attendues de la police et avec les normes internationales applicables en la matière

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.2 Maintien de la stabilité au Timor-Leste, y compris dans les zones frontalières | 2.2.1 Tous les différends concernant la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie sont réglés. |
| | 2.2.2 Le système de protection de la frontière fonctionne parfaitement, avec la pleine coopération des Forces armées indonésiennes, des F-FDTL, des services douaniers, des services de l'immigration et de la police des frontières du Timor-Leste. |

*Produits*

- Aide apportée par les officiers de la MINUT à la communication entre les services timorais et indonésiens s'occupant du contrôle des frontières, dans le cadre de réunions périodiques et de contacts réguliers entre les F-FDTL, la police des frontières, la Force internationale de stabilisation et les Forces armées indonésiennes
- Aide apportée à l'organisation de réunions de liaison par les officiers de la MINUT, dans le cadre de réunions informelles périodiques entre la MINUT et les services timorais et indonésiens s'occupant du contrôle des frontières, en vue de trouver une issue pacifique aux différends, notamment les différends relatifs à la démarcation de la frontière
- 7 300 patrouilles militaires par an, à raison de 2 observateurs par patrouille x 10 patrouilles par jour x 365 jours, accompagnées de contacts réguliers avec les autorités locales de tous les districts
- Conseils et encadrement offerts dans le cadre de réunions et d'ateliers destinés au personnel de la F-FDTL déployé dans les districts frontaliers
- Fourniture de conseils et d'un appui dans le cadre d'activités de facilitation, de suivi et d'encadrement et de la mise en application des recommandations du Forum de coordination trilatérale

- Diffusion d'informations, sous forme de communiqués de presse et de reportages photo, sur les mesures prises par le Gouvernement afin de maintenir la stabilité dans le pays, notamment dans les zones frontalières

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.3 Renforcement de la capacité du secteur de la sécurité du Timor-Leste | 2.3.1 Un examen complet des fonctions et des besoins du secteur de la sécurité est mené à bien et ses conclusions étayent la politique de sécurité nationale. Les autorités nationales ont mis au point des plans de réforme, des lois et des règlements concertés. |
| | 2.3.2 Les politiques et les cadres juridiques applicables au secteur de la sécurité qui sont mis en place, notamment la politique de sécurité nationale, la loi sur la défense nationale, la loi sur la sécurité nationale, la loi sur la sécurité intérieure et la loi de protection civile, consacrent les principes du contrôle civil et du respect des droits de l'homme et définissent sans équivoque les attributions respectives des institutions du secteur de la sécurité. |
| | 2.3.3 Le Gouvernement approuve une loi sur la protection civile qui s'accompagne de procédures opérationnelles standard en ce qui concerne les interventions d'urgence essentielles. |
| | 2.3.4 Le Ministère de la défense et de la sécurité, la PNTL et les F-FDTL disposent des moyens voulus (moyens stratégiques, savoir-faire administratif et technique et valeurs institutionnelles), des systèmes, des dispositifs et des ressources sur les plans financier et matériel pour garantir la bonne gestion des institutions et leur permettre d'assumer leurs fonctions, y compris leurs responsabilités en matière de respect des droits de l'homme. |
| | 2.3.5. La PNTL dispose de tous les moyens opérationnels, administratifs et logistiques voulus pour que toutes ses unités puissent assumer de nouveau les fonctions de maintien de l'ordre dans tous les districts avant que les activités de reconstitution ne commencent. |
| | 2.3.6. Les femmes sont bien représentées dans les institutions du secteur de la sécurité et ne sont pas victimes de discrimination. Il est tenu compte de la sécurité des femmes dans les mandats des institutions du secteur de la sécurité. |

*Produits*

- Détachement d'un conseiller international auprès de la Commission parlementaire B, dont le poste serait financé dans le cadre du projet de réforme du secteur de la sécurité et qui serait chargé de conseiller et d'appuyer la Commission lors des débats et de la formulation d'opinions sur les projets et propositions de loi,

les projets d'amendement et les traités présentés au Parlement dans les domaines de la défense, de la sécurité et des relations extérieures, y compris le projet de loi sur la sécurité nationale

- Détachement d'un conseiller international chargé de fournir des conseils et un appui sur la politique de sécurité nationale qui sera soumise au Conseil des ministres
- Fourniture de conseils et d'un appui dans le cadre de réunions et poursuite de l'aide à la préparation et à l'organisation, y compris la documentation, de 2 réunions trimestrielles du Groupe de travail sur les priorités nationales (sécurité et ordre public) avec la société civile et les partenaires bilatéraux concernant les politiques du secteur de la sécurité
- Apport d'une aide sous forme de réunions de coordination, de tables rondes et de la poursuite de l'appui aux activités de sensibilisation, y compris des exercices sur les opérations civilo-militaires, la protection civile, la gestion des frontières et la sécurité maritime menés dans les districts
- Apport d'une aide dans le cadre de tables rondes et de réunions de coordination interministérielle sur la politique de sécurité maritime et poursuite de l'appui fourni au Ministère de la défense et de la sécurité afin de l'aider à mettre au point le cadre qui régira une autorité maritime intégrée et à rédiger le décret correspondant
- Organisation de 6 tables rondes avec les responsables du secteur de la sécurité, des universitaires, des fonctionnaires, des représentants des organes de contrôle et des organisations de la société civile, y compris des associations de femmes, afin que la problématique hommes-femmes soit mieux prise en considération dans la réforme du secteur de la sécurité; campagne de sensibilisation des médias sur la problématique hommes-femmes et la réforme du secteur de la sécurité, conjuguant affiches, dépliants et autres articles promotionnels dans les langues locales, programmes télévisés sur des questions thématiques et émissions radiophoniques, y compris des émissions locales destinées au secteur de la sécurité et à la population; facilitation de 13 visites dans les districts afin d'organiser des débats sur la problématique hommes-femmes et la réforme du secteur de la sécurité à l'échelon des districts et à l'échelon local
- Apport d'une aide à l'établissement du projet de loi sur la protection civile dans le cadre d'ateliers, de réunions et de séminaires auxquels participent des unités des forces de protection civile et d'autres parties prenantes et obtention de l'accord du Conseil des ministres en vue de renforcer les capacités de protection civile; mise au point de normes concernant les procédures opérationnelles à utiliser dans le cadre d'opérations civilo-militaires faisant intervenir différentes forces, de la protection civile, de la gestion des frontières, de la sécurité maritime et de la gestion du centre de communications
- Fourniture de conseils et d'un appui au Ministère de la défense et de la sécurité dans le cadre de 3 réunions consacrées aux mécanismes de contrôle civil prévu dans la politique de sécurité nationale et dans les textes de loi connexes
- Organisation de 7 manifestations de sensibilisation, avec la participation de la société civile, sur les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité dans les districts
- Établissement de politiques et de procédures relatives au recrutement et à la promotion de civils dans le secteur de la sécurité et dans ses institutions (PNTL, F-FDTL, pompiers et sécurité civile)
- Organisation de 4 ateliers destinés aux F-FDTL afin de formuler et de mettre en œuvre le plan stratégique de renforcement des capacités militaires
- Apport d'une aide au Gouvernement afin de faciliter la conception et le lancement à l'échelle nationale de campagnes d'information et de programmes de sensibilisation visant à faire connaître les mesures de renforcement des capacités du secteur de la sécurité : émissions radiophoniques hebdomadaires, programmes d'information télévisés mensuels et documents écrits, tels que communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, dépliants et autres supports promotionnels à distribuer ou à apposer sur des panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission

- Formulation de conseils dans le cadre de programmes de formation de base destinés à la PNTL et aux F-FDTL sur des sujets tels que les droits de l'homme, la gestion des médias, la problématique hommes-femmes, la gestion des ressources financières et des autres ressources des institutions du secteur de la sécurité

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.4 Progrès dans le respect des droits de l'homme et dans l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les violations des droits de l'homme au Timor-Leste | 2.4.1 Le Gouvernement adopte le mécanisme d'établissement de rapports destinés aux organes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme. |
| | 2.4.2 Toutes les nouvelles recrues des F-FDTL et de la PNTL suivent le nouveau programme de formation en matière des droits de l'homme. |
| | 2.4.3 Le Provedor pour les droits de l'homme et la justice mène à bien 5 enquêtes sur des plaintes reçues par chacun des 4 bureaux régionaux (20 enquêtes). |
| | 2.4.4 Le Bureau du Procureur général mène à bien 80 % des enquêtes ouvertes par la Commission d'enquête de l'ONU en 2006. |
| | 2.4.5 Les principes relatifs aux droits de l'homme sont incorporés dans tous les programmes scolaires et activités de perfectionnement (7$^{e}$ à 9$^{e}$ année d'études). |
| | 2.4.6 L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves mène à bien les enquêtes sur les affaires de violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999 qui sont encore en suspens au 30 juin 2010. |

*Produits*

- Fourniture de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement, en coopération avec le PNUD, dans le cadre d'activités d'encadrement, de réunions et de séances de formation afin de faciliter la création d'un mécanisme de communication de l'information destinée aux organes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme qui serait dirigé par le Ministère des affaires étrangères
- Détachement d'un procureur international auprès du Bureau du Procureur général dont les services seraient financés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et qui serait chargé de mener à bien les enquêtes de la Commission d'enquête encore en suspens
- Appui et services d'encadrement fournis au Bureau du Provedor pour les droits de l'homme et la justice par la Section des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, en collaboration avec le PNUD, y compris dans les régions
- Suivi de la situation quant au respect des droits de l'homme au moyen de visites dans les prisons, les hôpitaux et les villages, d'enquêtes faisant suite à des articles ou reportages, de réunions avec la société civile et d'entretiens, l'accent étant mis sur la situation des détenus, des mineurs et des femmes, compte tenu du transfert des fonctions de maintien de l'ordre à la PNTL et des interventions des F-FDTL
- Organisation de séances de formation sur la programmation axée sur les droits de l'homme destinées à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement et aux organisations non gouvernementales

- Organisation de séances de formation, de débats et de réunions à l'intention de la PNTL et des F-FDTL consacrés à un programme de formation en matière de droits de l'homme
- Organisation de débats et de réunions avec le Ministère de l'éducation concernant l'intégration de l'enseignement des principes relatifs aux droits de l'homme dans les programmes scolaires, de la 7e à la 9e année d'études

Tableau 3
**Ressources humaines : composante 2, secteur de la sécurité et état de droit**

| *Catégorie de personnel* | **Total** |
|---|---|
| *I. Observateurs militaires* | |
| Effectif approuvé 2009/10 | **34** |
| Effectif proposé 2010/11 | **34** |
| **Variation nette** | **–** |
| *II. Police des Nations Unies* | |
| Effectif approuvé 2009/10 | **1 045** |
| Effectif proposé 2010/11 | **1 045** |
| **Variation nette** | **–** |
| *III. Unités de police constituées* | |
| Effectif approuvé 2009/10 | **560** |
| Effectif proposé 2010/11 | **560** |
| **Variation nette** | **–** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *IV. Personnel civil* | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5/ P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Section de l'appui au secteur de la sécurité** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 10 | 2 | 1 | – | – | **13** | 2 | – | **15** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 9 | 2 | 1 | – | – | **12** | 4 | – | **16** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **2** | **–** | **1** |
| **Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 1 | 6 | 7 | 2 | – | – | **16** | 28 | 4 | **48** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 1 | 6 | 7 | 2 | – | – | **16** | 29 | 4 | **49** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **1** | **–** | **1** |
| **Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 3 | 20 | 4 | – | – | **27** | 22 | – | **49** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 3 | 20 | 4 | – | – | **27** | 32 | – | **59** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **10** | **–** | **10** |

| *IV. Personnel civil* | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5/ P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | | | |
| **Bureau du Chef de la police** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 3 | 4 | 3 | 1 | – | – | **11** | 403 | – | **414** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 3 | 10 | 15 | 2 | – | – | **30** | 397 | – | **427** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **6** | **12** | **1** | **–** | **–** | **19** | **(6)** | **–** | **(13)** |
| **Bureau de l'officier de liaison en chef** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 1 | – | 1 | – | – | **2** | 9 | – | **11** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 1 | – | 1 | – | – | **2** | 9 | – | **11** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Cellule d'analyse conjointe de la Mission** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 1 | 1 | 3 | – | – | **5** | 2 | 1 | **8** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 1 | 2 | 2 | – | – | **5** | 2 | 1 | **8** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **1** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Centre d'opérations civilo-militaire** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 1 | 1 | 1 | – | – | 3 | 2 | 1 | **6** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 1 | 1 | 1 | – | – | 3 | 2 | 1 | **6** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total partiel, personnel civil** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 4 | 26 | 34 | 13 | – | – | **77** | 468 | 6 | **551** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 4 | 31 | 47 | 13 | – | – | **95** | 475 | 6 | **576** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **5** | **13** | **–** | **–** | **–** | **18** | **7** | **–** | **25** |
| **Total général (I à IV)** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | | | | | | | | | | | **2 190** |
| Effectif proposé 2010/11 | | | | | | | | | | | **2 215** |
| **Variation nette** | | | | | | | | | | | **25** |

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 18 postes (création de 1 poste P-5, 4 postes P-4, 12 postes P-3 et 1 poste P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 7 postes (création de 13 postes d'administrateur recruté sur le plan national, compensée par la suppression de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

**Section de l'appui au secteur de la sécurité**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

36. L'élaboration de la politique de sécurité nationale étant presque terminée et le Service du renseignement que le Gouvernement a institué par décret au début 2008 étant pleinement opérationnel, les tâches effectuées par le Conseiller pour le renseignement (P-4) ont diminué de façon importante. En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la Section en supprimant le poste P-4 de conseiller pour le renseignement.

37. Parallèlement, il est proposé de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national pour répondre aux besoins accrus de renforcement des capacités dans les domaines de la défense, de la sûreté publique et de la gouvernance qui relèvent tous les trois du secteur de la sécurité. Les deux postes proposés ont également pour objectif de faciliter une transition sans heurt lorsque les fonctions de base de la Section seront transférées par les fonctionnaires internationaux aux autorités nationales après la fermeture de la Mission. Les deux administrateurs recrutés sur le plan national seront chargés, sous la supervision des fonctionnaires internationaux de la Section, de faire des recherches, de fournir des évaluations et de recommander des mesures. Ils dirigeront également certaines des activités de la Section.

**Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

38. Pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes d'évaluation objective et de conseils d'experts dans le domaine de la justice et des droits de l'homme dont la Mission est saisie par les autorités nationales, il est proposé de renforcer les effectifs du Bureau par la création d'un poste de spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan national appartenant à la catégorie des administrateurs. Son titulaire serait chargé de contribuer à l'élaboration d'un système de formation coordonnée et systématique en matière des droits de l'homme à l'intention de la police, des instructeurs militaires et des nouvelles recrues (y compris des activités de formation policière au niveau des districts et la formulation des programmes).

**Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 10 postes (création de 10 postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

39. L'Équipe de la MINUT chargée des enquêtes sur les infractions graves est actuellement le seul organe enquêtant sur les allégations de crimes contre l'humanité et autres infractions graves commises en 1999. Bien qu'il ne soit pas certain que les auteurs de ces crimes et infractions puissent être un jour amenés à répondre de leurs actes, il importe que toutes les enquêtes soient menées à leur terme pour maintenir la porte ouverte à d'éventuelles poursuites. Au 20 janvier

2010, sur 396 affaires en instance, le travail d'enquête était terminé dans 110 affaires et se poursuivait dans 23 autres.

40. Une auto-évaluation récente de l'Équipe quant à la progression de ses enquêtes montre que, malgré les efforts importants déployés par son personnel, en particulier les enquêteurs et les interprètes, le nombre d'enquêtes menées à bien et terminées était moins élevé que prévu, en raison de la nécessité d'aller interroger des témoins dans des endroits éloignés du bureau principal et des bureaux extérieurs de la Mission, du temps considérable passé à recueillir les dépositions compte tenu des besoins de traduction en plusieurs langues, et des difficultés rencontrées pour se rendre dans des lieux isolés et éloignés pendant la saison des pluies. Il est donc proposé, en vue d'accélérer les enquêtes dans les endroits éloignés et difficiles d'accès, de renforcer les effectifs de l'Équipe par la création de 10 postes d'enquêteur recruté sur le plan national dans la catégorie des administrateurs. Ces enquêteurs devraient apporter aux fonctionnaires internationaux et au personnel linguistique un complément d'expertise dans les domaines de la culture, de la langue et de la connaissance des lieux et des communautés.

**Bureau du Chef de la police**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 19 postes (création de 1 poste P-5, de 5 postes P-4, de 11 postes P-3, de 1 poste P-2 et de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes [réaffectation de 6 postes d'agent des services généraux au Groupe de la formation intégrée (3 postes), à la Section des achats (1 poste) et à la Section des services généraux (2 postes)]*

41. Un problème de taille auquel est confrontée la police de la MINUT tient au fait qu'elle ne dispose pas d'instructeurs ni de conseillers spécialisés pour mettre au point des stages complets de formation et les animer. On manque aussi de spécialistes au sein du personnel de la MINUT et d'experts civils pour contribuer au renforcement des capacités de la Police nationale du Timor-Leste dans divers domaines tels que la criminalistique, le suivi et l'évaluation, l'élaboration de politiques, les questions juridiques, le développement de bases de données, l'information et les relations publiques, la gestion des ressources humaines, le budget et les finances, les achats, la police de proximité, les droits de l'homme, les opérations spéciales, la gestion des armes et explosifs, la police maritime, la gestion des fichiers et du matériel, les relations avec les bailleurs de fonds et la mobilisation des ressources. En conséquence, et comme l'a recommandé la mission d'évaluation technique, il est proposé de renforcer les effectifs du Bureau du Chef de la police par la création de 19 postes (1 poste P-5, 5 postes P-4, 11 postes P-3, 1 poste P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile) pour exécuter les tâches définies aux paragraphes 42 à 60 ci-après. Parallèlement, il est proposé de réaffecter six postes d'assistant linguistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Groupe de la formation intégrée (3 postes), à la Section des achats (1 poste) et à la Section des services généraux (2 postes) de la Division de l'appui à la Mission, au titre de la régularisation des postes prêtés à ces services depuis l'exercice 2008/09.

42. Un conseiller principal pour les politiques et les projets (P-5) aura pour fonctions d'aider la Police nationale du Timor-Leste à formuler et mettre en œuvre ses politiques à long terme de renforcement durable des capacités, et d'assurer la

cohérence de ces politiques à l'échelle de l'institution. Il sera chargé de conseiller la Police nationale, de lui apporter son concours dans l'élaboration de stratégies et de politiques cohérentes de renforcement des capacités et de professionnalisation, et d'assurer la liaison et la coordination avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux dans ce domaine. Il la conseillera et l'assistera dans l'élaboration de politiques et de programmes intéressant l'ensemble des activités de police, notamment celles qui découlent de la politique de sécurité nationale, de la loi sur la sécurité nationale et la loi sur la sécurité intérieure. Il supervisera le travail des titulaires des postes proposés de spécialiste des relations avec les donateurs et de mobilisation des ressources (P-4), de fonctionnaire chargé de la recherche et des rapports (P-3) et d'assistant au Groupe central de l'enregistrement des textes administratifs et archiviste assistant (agent du Service mobile).

43. Un spécialiste de la liaison avec les bailleurs de fonds et de la mobilisation des ressources (P-4) sera chargé d'apporter son concours à la Police nationale du Timor-Leste pour la mise en œuvre de ses plans et stratégies de mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Il assumera en particulier les tâches suivantes : conseiller et assister la Police nationale dans ses relations avec les bailleurs de fonds et dans l'élaboration de projets de mobilisation des ressources et de renforcement durable des capacités; assurer le suivi des ressources mobilisées et de leur emploi afin qu'il puisse en être rendu compte; fournir régulièrement des informations et des rapports actualisés aux bailleurs de fonds; mener des activités de sensibilisation pour mobiliser les bailleurs et aider la Police nationale à mettre au point des stratégies de fidélisation et d'engagement des bailleurs sur le long terme.

44. Un conseiller en information (P-4) serait chargé d'aider la Police nationale du Timor-Leste à se doter de moyens d'information pleinement fonctionnels. Installé au siège de la Police nationale, il conseillera et assistera celle-ci dans la mise sur pied d'un service de l'information englobant tous les moyens de communication et de sensibilisation, qu'il s'agisse de la presse écrite, de la télévision, de la radio, de l'Internet ou des réunions dans les communautés. Il fournira des conseils et une assistance pour organiser des campagnes publiques sur les questions d'ordre public, pour relier de manière effective les fonctions d'information de la Police nationale et le reste de cette institution et pour bâtir un programme efficace de communication avec les organes de presse timorais et internationaux.

45. Un conseiller pour la police de proximité (P-4) collaborera à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, concepts, programmes, mesures et procédures concernant les activités de la Police nationale du Timor-Leste dans le domaine de la police de proximité. Il sera aussi chargé de la coordination avec les parties prenantes et les partenaires bilatéraux pour assurer le financement et l'exécution des projets de développement communautaire.

46. Un conseiller pour les unités des forces spéciales auprès des unités des forces spéciales de la Police nationale du Timor-Leste [Batalhão Ordem Pública (BOP/SOC)] aura pour attributions d'aider le BOP/SOC à formuler ses politiques, ses directives, ses règles d'engagement et de comportement, son concept d'opérations et ses objectifs stratégiques. Il collaborera à l'élaboration de directives relatives aux opérations et à l'administration du BOP/SOC, ainsi qu'à la formulation et à la mise au point de ses programmes de formation en coordination avec le Centre de formation de la police. Il assurera par ailleurs la mise en application et le suivi des manuels de police et des procédures destinés au BOP/SOC, et se chargera de la

coordination avec les parties prenantes et les partenaires bilatéraux pour fournir au BOP/SOC la formation dont il a besoin ainsi que les fonds et le matériel nécessaires.

47. Un spécialiste de la police maritime (P-4) fera office de conseiller auprès de la Police nationale du Timor-Leste pour ses activités de police maritime. Dans ce domaine, il aurait pour attributions de formuler des stratégies, un concept général d'opérations, des politiques et des procédures opérationnelles permanentes à l'intention de la Police nationale et d'assurer la coordination avec le centre de formation de celle-ci et les autres départements et services pertinents pour la formulation des programmes de formation et l'organisation de stages à l'intention de l'unité maritime de la Police nationale. De même, il mènera une coordination avec les partenaires bilatéraux pour fournir l'appui et l'assistance nécessaires dans le domaine de la formation et du matériel pédagogique.

48. Un fonctionnaire chargé de la recherche et des rapports (P-3) aidera le Bureau du Chef de la police à renforcer les capacités de la Police nationale en produisant les rapports et les études voulus pour améliorer les connaissances collectives du service de police dans son ensemble. Il entreprendra des recherches exhaustives, rédigera des rapports sur le renforcement des capacités de la Police nationale et contribuera à entretenir l'efficacité de l'action de celle-ci ainsi que de la Police des Nations Unies.

49. Un spécialiste des droits de l'homme (P-3) aura son bureau au siège de la Police nationale. Il fournira conseils et assistance pour renforcer les capacités de celle-ci en l'aidant à intégrer les principes des droits de l'homme dans tous ses domaines d'activité. Il devra aussi fournir conseils et assistance pour la garantie des droits de l'homme de toutes les personnes concernées, y compris des policiers, apporter son appui à certaines actions spécifiques visant à éliminer les pratiques, réglementations et mesures discriminatoires, élaborer les directives, instructions, consignes ou procédures nécessaires pour assurer le strict respect des droits de l'homme, organiser à l'échelle du pays une formation en la matière à l'intention des policiers et coordonner ses activités avec la communauté des droits de l'homme.

50. Un conseiller en criminalistique (P-3) aidera la Police nationale à se doter d'un laboratoire de police scientifique, contribuera à la formulation de politiques et de procédures pour le fonctionnement de ce laboratoire, participera au développement des capacités de la Police nationale en matière de sciences et de technologie criminalistiques et coordonnera le financement de la formation professionnelle et du matériel pédagogique fourni par les bailleurs.

51. Un spécialiste des armes et explosifs (P-3) collaborera à la formulation des politiques, des directives et des stratégies nécessaires à la mise en place du Département des armes et explosifs de la Police nationale, à la définition du matériel qu'il conviendra d'acheter pour ce département, à la formulation et à l'organisation d'un programme de formation à l'intention de son personnel, y compris pour la neutralisation des engins explosifs, et à l'élaboration de manuels des tâches.

52. Un fonctionnaire chargé de la protection (P-3) conseillera le Groupe d'intervention pour les personnes vulnérables de la Police nationale du Timor-Leste et sera chargé de la formulation de stratégies et de programmes en vue de la création de groupes d'intervention pour les personnes vulnérables dans tous les commissariats de district du Timor-Leste, et notamment de la formulation de politiques, de règles et d'instructions permanentes. Il sera aussi chargé de la

formulation des stratégies et programmes de protection des personnes vulnérables engagées dans une procédure judiciaire en qualité soit de victimes soit de personne protégée à un autre titre; il assurera la coordination des activités de protection des groupes vulnérables avec les autres administrations concernées, les organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et les organisations non gouvernementales; il assurera aussi la coordination avec le Centre de formation de la Police nationale du Timor-Leste et les autres organismes et programmes compétents pour ce qui est de la mise au point et de l'organisation de la formation professionnelle.

53. Un juriste (P-3) participera à l'élaboration du cadre juridique qui doit servir de fondement aux activités de réforme, de réorganisation et de renforcement de la Police nationale du Timor-Leste. Il sera chargé d'examiner, étudier et analyser le cadre et les processus juridiques de la Police nationale et de procéder à une revue générale du cadre législatif qui la régit. Il fournira des avis au commandant général de la Police nationale sur toute question de droit, rédigera des projets de loi et d'amendement, veillera à la publication et à la diffusion des textes législatifs et réglementaires, fournira conseils et assistance de nature technique et juridique aux groupes de travail tant permanents que spéciaux et organisera à l'intention des cadres et dirigeants de la Police nationale des ateliers visant à leur faire connaître les changements apportés aux cadres législatif, réglementaire et juridique de leur action.

54. Un spécialiste du suivi et de l'évaluation (P-3) apportera un appui à la planification générale, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un système timorais de suivi et d'évaluation à centralisation coordonnée. Son action portera sur les stratégies, les plans, les indicateurs, la collecte de données, les instruments de gestion de l'information, la formation professionnelle, les mécanismes d'assurance de la qualité et les activités de budgétisation correspondantes. Il participera en outre à la mise en place d'une Inspection générale de la Police nationale, évaluera la performance institutionnelle de celle-ci sur la base d'analyses de données et d'évaluations qualitatives et il fournira des conseils et un encadrement personnalisé.

55. Un administrateur des programmes (P-3) fournira un appui à la planification d'ensemble et à l'action de réforme, de réorganisation et de renforcement des capacités de la Police nationale du Timor-Leste. En collaboration avec le Bureau du Secrétaire d'États-Unis à la sécurité et avec la Police nationale, il concevra et mettra au point des programmes et des projets de renforcement des capacités de la PNTL, assortis d'une analyse de leurs coûts et avantages, proposera des modifications des programmes existants pour remédier à leurs lacunes éventuelles, élaborera des solutions opérationnelles pour la mise en œuvre de la phase de transition de la PNTL et collaborera à la recherche de stratégies d'approche des questions de contexte intéressant l'exécution des projets. En outre, il fournira à ses correspondants de la Police nationale et du Bureau du Secrétaire d'États-Unis à la sécurité une formation aux principes et méthodes de gestion de projets afin de renforcer leurs compétences en la matière.

56. Un conseiller en ressources humaines (P-3) conseillera la Police nationale du Timor-Leste pour la formulation de politiques et de directives en matière de recrutement et promotion du personnel. Il aidera la PNTL à mettre en œuvre ses différents programmes, projets et activités, à mettre au point un solide régime de pensions et d'indemnités et les programmes, projets et activités s'y rapportant, et il participera à l'évaluation et au développement du Département des ressources humaines.

57. Un conseiller en achats et approvisionnements (P-3) fournira des conseils, des analyses et des évaluations sur les questions d'approvisionnement et de passation de marchés et coordonnera, avec le Département logistique de la Police nationale, l'exécution des programmes visant à mettre en place un service des approvisionnements et marchés, et notamment la constitution d'une base de données à logiciel spécialisé.

58. Un conseiller en matière de finance et de budget (P-3) sera chargé d'examiner les politiques et directives formulées par la Police nationale en matière de budget, de finance, de gestion et de développement. Il veillera à ce que les ressources humaines et financières de la PNTL soient utilisées de manière rationnelle et il participera activement à l'évaluation et au développement du Département du budget et des finances.

59. Un spécialiste des systèmes de base de données (P-2) sera chargé de concevoir et de mettre au point des outils de gestion de l'information pour faciliter la collecte de données et la production d'analyses dans le domaine du développement institutionnel de la Police nationale du Timor-Leste et de la gestion des carrières. Il assurera aussi la formation du personnel de la PNTL pour l'entretien et l'administration des bases de données.

60. Un assistant (Service mobile) au Fichier central et aux archives s'assurera que tous les documents essentiels, en particulier ceux qui concernent le fondement institutionnel de la Police nationale, soient convenablement archivés et conservés pour garantir la continuité et la cohérence institutionnelles sur le long terme. Il fournira un appui à l'élaboration et à l'administration d'un système d'archivage organisé et structuré de tous les documents essentiels qui concernent le fondement institutionnel de la PNTL. En outre, il fournira à celle-ci assistance et conseils pour la mise au point d'un fichier central.

**Cellule d'analyse conjointe de la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste P-3 du Groupe des affaires humanitaires compensée par la réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau de la communication et de l'information)*

61. Il est proposé de réaffecter un poste P-3 du Groupe des affaires humanitaires de la composante 3 à la Cellule d'analyse conjointe et d'en faire un poste d'analyste de l'information. L'analyste de l'information aura pour mission d'améliorer et de renforcer le réseau des sources d'information pour faciliter une analyse multidimensionnelle de l'environnement opérationnel de la Mission; l'analyse de l'information concernant des questions comme la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies, ainsi que la sécurité en général au Timor-Leste; le suivi et l'analyse de l'action des organisations intergouvernementales, de l'équipe de pays des Nations Unies, des organisations gouvernementales et non gouvernementales; et l'administration d'une base de données.

62. Parallèlement, il est proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile de la Cellule d'analyse conjointe au Bureau de la communication et de l'information pour y exercer les fonctions de fonctionnaire d'administration. Cette réaffectation est justifiée par le fait que les fonctions du spécialiste de la gestion de l'information

au sein de la Cellule d'analyse conjointe sont actuellement remplies de manière adéquate par le titulaire d'un autre poste d'agent du Service mobile.

**Composante 3 : gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires**

63. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission continuera d'appuyer les institutions officielles dans les domaines de la gouvernance, de l'administration de la justice et de la coopération pour le développement, ces domaines étant au cœur de la stratégie globale qui vise à promouvoir la paix et la stabilité. Lorsque les camps de personnes déplacées fermeront, on passera de l'assistance humanitaire au renforcement de la capacité du Gouvernement à répondre aux catastrophes naturelles. Le programme de priorités nationales constitue le pacte international. Il continuera de servir d'instrument principal de coordination des ressources en tant que cadre de programmation bien défini fondé sur les priorités communes au Gouvernement et à la communauté internationale. La Mission continuera d'assurer l'appui administratif essentiel au secrétariat des priorités nationales, qui est dirigé par le Gouvernement. Elle continuera également d'appuyer le Gouvernement dans l'action qu'il mène pour coordonner l'aide des donateurs dans les divers domaines du renforcement des capacités institutionnelles.

64. Dans le cadre des activités essentielles menées au titre de la gouvernance, du renforcement des capacités institutionnelles et du développement, la Mission continuera de dispenser, au plus haut niveau et de manière indépendante, des conseils techniques aux institutions de l'États-Unis, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays et les autres partenaires de développement. Elle aidera les divers organes de souveraineté de l'États-Unis à consolider davantage la démocratie, notamment en leur apportant un appui politique et juridique. Elle aidera le Gouvernement et les institutions concernées, en coopération et en coordination avec les autres partenaires, à élaborer des politiques et stratégies visant à faire reculer la pauvreté et à favoriser la croissance économique. La Mission continuera de mettre à disposition des conseillers indépendants dans les domaines de la gouvernance démocratique et du développement socioéconomique.

65. Le renforcement du secteur de la justice, y compris le système carcéral, sera mené en étroite coordination avec les autres parties prenantes concernées et les bailleurs. Il s'agira d'aider le Gouvernement, par l'entremise d'une assistance technique dans le domaine juridique, à appliquer un certain nombre de lois importantes, à exécuter le plan stratégique relatif au secteur de la justice, à faire passer l'appareil judiciaire sous le contrôle des Timorais et à améliorer l'efficacité globale de la gestion des affaires. Un appui sera également fourni pour l'application des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins du secteur de la justice et pour le renforcement des capacités du personnel judiciaire national.

66. Dans le domaine du développement, on s'efforcera de fournir un soutien et des conseils pour une gestion prudente du fonds pétrolier de soutien à la croissance du secteur non pétrolier, pour l'amélioration des résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté, pour le renforcement des capacités et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, et pour une meilleure exécution du budget. En outre on accordera

une attention particulière à la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement.

67. Dans le domaine humanitaire, il s'agira surtout d'aider le Gouvernement à trouver une solution durable à la situation des personnes déplacées qui retournent dans leurs communautés d'origine. On redoublera d'efforts en ce qui concerne la planification préalable et la préparation aux situations d'urgence au niveau national.

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 3.1 Progrès vers la mise en place d'un États-Unis et d'institutions démocratiques viables au Timor-Leste | 3.1.1 Adoption progressive d'une culture de la gouvernance démocratique et renforcement de la confiance dans les institutions, grâce à la participation des associations féminines et autres groupes communautaires participant aux dialogues et aux consultations nationales organisés par les institutions publiques et les dirigeants du Timor-Leste |
| | 3.1.2 La Commission de la fonction publique applique les politiques gouvernementales de réforme de la fonction publique, élabore les textes réglementaires et les pratiques et politiques relatives aux ressources humaines nécessaires, et met en place des systèmes de suivi et d'évaluation. |
| | 3.1.3 Un cadre de lutte contre la corruption est élaboré; la Commission anticorruption devient opérationnelle; la loi créant la Haute Cour administrative en matière de fiscalité et d'audit est adoptée et promulguée; et la Chambre des comptes (Bureau de l'audit) devient opérationnelle. |
| | 3.1.4 Le processus de décentralisation et de création d'administrations locales se poursuit avec la création de municipalités dans l'ensemble du pays. |
| | 3.1.5 Le Gouvernement promulgue les lois et crée les mécanismes de renforcement des capacités nécessaires pour améliorer le cadre réglementaire des médias. |
| | 3.1.6 Le cadre réglementaire de la société civile est amélioré et les mécanismes d'éducation civique dans l'ensemble du pays deviennent de plus en plus opérationnels grâce au concours du Forum des organisations non gouvernementales qui renforce ses fonctions. |
| | 3.1.7 Des élections municipales sont organisées dans certaines parties du pays par la Commission électorale nationale et le Secrétariat technique d'administration électorale, et des programmes d'éducation civique et d'information des électeurs sont mis en place. |

*Produits*

- Examen de la loi relative aux zones autonomes par les responsables de la Mission, analyse de ses dispositions au regard de la Constitution et formulation de recommandations
- Prestation de conseils dans le cadre d'audiences publiques et présentation de recommandations écrites à certaines commissions parlementaires, comme les Commissions A et C
- Appui au Parlement national, en consultation avec le secrétariat du Parlement, sous forme d'un atelier, séminaire ou forum tous les trois mois au minimum
- Organisation de forums sur la gouvernance démocratique dans les districts ainsi qu'à Dili sur certains aspects de cette question, avec la participation des référents pour la problématique hommes-femmes
- Formulation d'observations et de recommandations, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, sur les textes réglementaires à adopter pour l'application de la loi sur la fonction publique
- Prestation de conseils par les responsables de la Mission sur l'élaboration de mécanismes de suivi et d'évaluation de la performance tant institutionnelle qu'individuelle au sein de la Commission de la fonction publique, ainsi que sur le renforcement des processus d'évaluation de la performance dans l'ensemble de la fonction publique
- Prestation de conseils à la Commission de la fonction publique, dans le cadre de réunions périodiques avec les partenaires nationaux et internationaux, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec le secrétariat du Parlement national
- Fourniture d'analyses juridiques et décisionnelles par les responsables de la Mission et formulation de recommandations, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, concernant la création de la Haute Cour administrative en matière de fiscalité et d'audit, y compris ses organes d'exécution, la Chambre des comptes, le mémorandum d'accord en matière opérationnelle entre la Commission anticorruption et le Procureur général et le projet de cadre multi-institutions pour la coordination de la lutte contre la corruption
- Prestation de conseils au Vice-Premier Ministre chargé de l'administration par les responsables de la Mission concernant la loi sur la Commission anticorruption et la loi sur la Chambre des comptes
- Élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption et présentation de cette stratégie au Vice-Premier Ministre chargé de l'administration
- Prestation de conseils au Vice-Premier Ministre par les responsables de la Mission concernant l'examen des attributions du Bureau de l'Inspecteur général
- Observations et recommandations de politiques communiquées au Parlement par les responsables de la Mission, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, concernant les textes réglementaires à adopter pour l'application des lois sur la décentralisation et l'administration locale
- Appui et conseils fournis dans le cadre de réunions périodiques avec le Ministère de l'administration nationale et de la gestion du territoire et les partenaires internationaux concernés pour mener à bien la mise en place du programme de décentralisation et d'administration locale
- Prestation par les responsables de la Mission agissant en collaboration avec le PNUD de conseils aux acteurs du secteur des médias sur la création d'un Conseil des médias inspiré par les principes d'autoréglementation
- Observations et recommandations de politiques adressées au Gouvernement par les responsables de la Mission, agissant en collaboration avec le PNUD, sur la loi sur les organisations non gouvernementales
- Fourniture de conseils et d'un appui logistique dans les domaines de l'administration d'élections, des lois électorales, des technologies de l'information, de l'instruction civique et de la formation des électeurs pour la préparation et l'organisation des élections, notamment des élections municipales restantes, pour la révision des

lois en vue des élections nationales de 2012 et pour l'élaboration de programmes d'instruction civique et de formation des électeurs en vue des élections

- Prestation de services de formation pour faciliter le renforcement institutionnel de la Commission électorale nationale et du Secrétariat technique d'administration électorale
- Fourniture aux principales institutions de l'États-Unis d'un appui et de conseils pour le renforcement des capacités dans le domaine des communications, des médias et de l'information, en collaboration avec les projets d'information du PNUD
- Élaboration et exécution de campagnes et de programmes nationaux d'information et de sensibilisation visant à appuyer l'action menée par le Gouvernement pour mettre en place un États-Unis et des institutions publiques démocratiques viables notamment moyennant la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et d'émissions d'information télévisées mensuelles et la diffusion de documents écrits (communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, dépliants et autres supports promotionnels) à distribuer ou à apposer sur des panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission; et organisation de manifestations locales visant à sensibiliser la population avec la participation de la société civile et du public et des conférences de presse

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 3.2 Renforcement des capacités du secteur de la justice au Timor-Leste | 3.2.1 Le Gouvernement timorais applique des textes fondamentaux tels que le Code pénal, la loi sur la violence familiale, le Code civil et la loi sur les biens fonciers et immobiliers. |
| | 3.2.2 Le Gouvernement met en œuvre le Plan stratégique relatif au secteur de la justice ainsi que les recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins. |
| | 3.2.3 Le nombre d'affaires traitées, surtout celles qui concernent les violences sexuelles ou domestiques, augmente de 20 % et le nombre d'affaires en souffrance diminue globalement. |
| | 3.2.4 Le Ministère de la justice met en œuvre le plan stratégique concernant les installations pénitentiaires du pays ainsi que les programmes de réinsertion pour renforcer le système carcéral. |
| | 3.2.5 Le Ministère de la Justice crée des mécanismes efficaces de responsabilisation et notamment élabore, examine et met en œuvre un code de conduite des juges et des procureurs. |
| | 3.2.6 Le Gouvernement renforce les mécanismes de coordination des acteurs du secteur de la justice, y compris les bailleurs de fonds. |

*Produits*

- Prestation de conseils au Bureau du Procureur général dans le cadre de réunions périodiques pour aider les services chargés des poursuites judiciaires à gérer les dossiers, à établir des priorités et à réduire le nombre d'affaires en souffrance

- Prestation de conseils et d'orientations au service de la Police nationale chargé des personnes vulnérables en vue d'améliorer la collecte et l'analyse des statistiques de la criminalité, en particulier en ce qui concerne la violence familiale et la justice pour mineurs.
- En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds des Nations Unies pour la population, prestation de conseils et formation des acteurs du secteur de la justice et compilation de bonnes pratiques pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles lois, notamment celles qui concernent la justice pour mineurs et la protection des femmes
- Conseils au Gouvernement et actions de formation et de sensibilisation pour faciliter l'application de la loi contre la violence familiale et le règlement d'autres questions se rapportant à la problématique hommes-femmes
- Appui au Ministère de la justice sous forme, notamment, de consultations et de rédaction juridique ainsi que de conseils techniques, dans le cadre de séminaires et d'ateliers, pour la mise en œuvre d'un cadre juridique relatif au droit coutumier permettant de rapprocher les mécanismes de justice traditionnelle et ceux du système de justice formel, par l'intermédiaire du sous-groupe de travail des Nations Unies sur la justice et en collaboration avec le PNUD
- Conseils techniques aux institutions judiciaires pour appuyer la réforme juridique et institutionnelle en cours, y compris, selon que de besoin, une analyse de la réglementation des hauts conseils de la magistrature, des parquets et des systèmes d'aide juridique
- Appui fourni au Ministère de la justice, en collaboration avec la société civile, pour la diffusion de textes législatifs tels que le Code pénal, la loi contre la violence familiale, le Code civil et la loi sur les biens fonciers et immobiliers dans le cadre de campagnes publiques de sensibilisation et d'information
- Élaboration et exécution de campagnes de sensibilisation et de programmes d'éducation civique visant à appuyer l'action menée par le Gouvernement pour renforcer la capacité du secteur de la justice, notamment moyennant la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et mensuelles et d'émissions d'information télévisées mensuelles et la diffusion de documents écrits (communiqués de presse, affiches, fiches, bulletins d'information et dépliants), organisation de manifestations locales visant à sensibiliser la population avec la participation de la société civile (en particulier les associations féminines et de jeunesse), pour mieux faire connaître les questions juridiques et favoriser la prévention du crime, en mettant l'accent sur les questions de justice se rapportant à la problématique hommes-femmes, la justice pour mineurs et le système carcéral

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 3.3 Progrès dans la lutte contre la pauvreté au Timor-Leste et sur le plan de la croissance économique | 3.3.1 Le programme de priorités nationales tient dûment compte des objectifs du Millénaire pour le développement dans la planification et l'établissement des priorités, en s'attaquant à un minimum de trois objectifs prioritaires.<br><br>3.3.2 Mise en œuvre par le Gouvernement de politiques plus énergiques en faveur des démunis afin de faire reculer la pauvreté et de favoriser une croissance économique durable, les progrès se mesurant par le nombre de personnes qui sont passées au-dessus du seuil de pauvreté.<br><br>3.3.3 Dans le domaine de l'emploi des jeunes (hommes et femmes), le Gouvernement assure un meilleur |

| | |
|---|---|
| | équilibre hommes-femmes (réduction du chômage chez les jeunes en milieu urbain à 30 % et chez les jeunes en milieu rural à moins de 18 %).<br><br>3.3.4 Le Conseil des ministres et le Premier Ministre établissent les priorités nationales pour 2011 en même temps que le budget. |

*Produits*

- Suivi de la mise en œuvre du plan stratégique de développement au moyen de consultations publiques et par l'intermédiaire des organes de coordination interministériels, notamment du point de vue de son impact en termes de réduction de la pauvreté et de croissance économique durable, et prestation de conseils au Gouvernement sur les éventuels problèmes de mise en œuvre
- Conseils au Secrétaire d'États-Unis au développement rural et au groupe de travail chargé de la priorité nationale dans ce domaine pour la bonne exécution des programmes de développement rural et de développement des ressources humaines, notamment les programmes de création d'emplois, en particulier pour les jeunes, et conseils au Ministre de l'agriculture et au groupe de travail chargé de la priorité nationale dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
- Conseils et appui opérationnel au secrétariat des priorités nationales pour qu'il mène à bien au moins 12 réunions (par trimestre) des groupes de travail sur les priorités nationales de 2010 et 4 réunions de haut niveau d'évaluation des progrès réalisés (1 réunion par trimestre) et qu'il produise 3 rapports d'activités trimestriels
- Fourniture d'un appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au moyen de réunions de sensibilisation par l'intermédiaire des groupes de travail sur les priorités nationales, ainsi que de services de secrétariat pour le comité directeur chargé des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national et pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication des priorités nationales
- Conception et réalisation de campagnes nationales d'information visant à appuyer l'action menée par le Gouvernement pour faire reculer la pauvreté et favoriser la croissance économique, notamment moyennant la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et d'émissions d'information télévisées mensuelles et la diffusion de documents écrits (communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, dépliants et autres supports promotionnels) à distribuer ou à apposer sur des panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission; et organisation de manifestations locales visant à sensibiliser la population avec la participation de la société civile et du public et des conférences de presse

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 3.4 Amélioration de la gestion des risques liés aux catastrophes, y compris la prévention, l'atténuation des effets, l'organisation préalable, les interventions en cas de catastrophes et les opérations de relèvement après les catastrophes au Timor-Leste | 3.4.1 La Direction de la gestion des catastrophes naturelles (protection civile) est en mesure d'assurer la coordination de la réponse à une catastrophe de moyenne ampleur conformément aux normes internationales.<br><br>3.4.2 Les centres de gestion des catastrophes des districts sont en mesure de coordonner la réponse à une catastrophe naturelle de moyenne ampleur affectant leur district.<br><br>3.4.3 Le Gouvernement élabore et met à jour les plans d'urgence nationaux. |

*Produits*

- Soutien des capacités nationales au moyen d'échanges périodiques et d'actions de renforcement des capacités avec les fonctionnaires du Ministère de la solidarité sociale, de la Direction nationale de la gestion des catastrophes et du Centre des opérations de gestion des catastrophes en vue de les préparer à gérer efficacement les catastrophes et à atténuer leurs effets. Ce soutien est fourni dans le cadre d'arrangements avec les groupes humanitaires, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité de la Mission, le Groupe de la coopération civilo-militaire, l'équipe de pays des Nations Unies et, en particulier, les services du PNUD chargés de la gestion des risques liés aux catastrophes et de l'environnement
- Conseils au Gouvernement fournis dans le cadre de réunions régulières avec le Vice-Premier Ministre et organisation d'un atelier sur la coopération civilo-militaire
- Coordination avec le programme de priorités nationales par l'intermédiaire du secrétariat des priorités nationales et des groupes de travail sur les priorités 5 (protection sociale) et 2 (sécurité alimentaire) pour convaincre le Gouvernement d'adopter une approche intégrée de la réduction des risques de catastrophes et de la question des changements climatiques
- Conseils au Gouvernement dans le cadre de réunions périodiques avec le Vice-Premier Ministre et les autres ministres compétents et coordination des activités dans le domaine de la gestion des risques liés aux catastrophes
- Conception et lancement de campagnes nationales d'information et de programmes de sensibilisation visant à appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer la situation humanitaire, notamment grâce à la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires, d'émissions d'information télévisées mensuelles et de documents écrits tels que des communiqués de presse, des affiches, des dépliants, des fiches documentaires, des bulletins d'information, des brochures et d'autres supports promotionnels à distribuer ou à apposer sur les panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission, et organisation d'activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public, de conférences de presse et de points de presse

*Facteurs externes :* La situation politique et la situation sur le plan de la sécurité demeureront stables; le Gouvernement continuera de favoriser une culture de gouvernance démocratique, notamment en adoptant des politiques et en promulguant des lois organisant la réforme du secteur public, des élections et des médias. Le Parlement national continuera de rédiger et d'adopter la législation nécessaire.

Le Gouvernement fournira aux institutions de l'États-Unis, dont les ministères impliqués dans la réponse aux catastrophes naturelles, les moyens financiers et humains nécessaires à l'exécution de leurs mandats respectifs. Le Gouvernement restera déterminé à renforcer le secteur de la justice. Des progrès durables seront réalisés au niveau de la gouvernance politique et économique. La communauté internationale continuera d'apporter une aide humanitaire et une aide au développement.

Le Gouvernement souscrira à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et alignera le budget sur les priorités nationales. Il mettra au point et adoptera une stratégie nationale de développement.

Tableau 4
**Ressources humaines : composante 3 : gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Personnel civil* | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5/ P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 1 | 10 | 2 | 5 | – | – | **18** | 15 | 3 | **36** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 1 | 10 | 2 | 5 | – | – | **18** | 15 | 3 | **36** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| Postes de temporaire[b] approuvés 2009/10 | – | – | 2 | 4 | – | – | – | **6** | 6 | 62 | **74** |
| Postes de temporaire[b] proposés 2010/11 | – | – | – | 2 | – | – | – | **2** | 3 | 33 | **38** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(2)** | **(2)** | **–** | **–** | **–** | **(4)** | **(3)** | **(29)** | **(36)** |
| **Total partiel** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 1 | 12 | 6 | 5 | – | – | **24** | 21 | 65 | **110** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 1 | 10 | 4 | 5 | – | – | **20** | 18 | 36 | **74** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(2)** | **(2)** | **–** | **–** | **–** | **(4)** | **(3)** | **(29)** | **(36)** |
| **Groupe des affaires humanitaires** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 1 | 1 | – | – | – | **2** | 1 | – | **3** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 1 | – | – | – | – | **1** | 1 | – | **2** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **(1)** |
| **Groupe de l'égalité des sexes** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 1 | 1 | – | – | – | **2** | 2 | 1 | **5** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 1 | 1 | – | – | – | **2** | 2 | 1 | **5** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Section de l'appui à l'administration de la justice** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 5 | – | 1 | – | – | **6** | 4 | – | **10** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 5 | – | 1 | – | – | **6** | 4 | – | **10** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 1 | 19 | 8 | 6 | – | – | **34** | 28 | 66 | **128** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 1 | 17 | 5 | 6 | – | – | **29** | 25 | 37 | **91** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(2)** | **(3)** | **–** | **–** | **–** | **(5)** | **(3)** | **(29)** | **(37)** |

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes de temporaire et de 1 poste (suppression de 2 postes de temporaire P-4 et de 2 postes de temporaire P-3 et réaffectation de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes de temporaire (suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 29 postes de Volontaires des Nations Unies*

**Groupe des affaires humanitaires**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (réaffectation de 1 P-3 à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission)*

68. Étant donné que la situation humanitaire devrait rester stable et que le processus de retour des personnes déplacées est achevé, un seul poste de spécialiste des affaires humanitaires recruté sur le plan international (P-4) pour jouer un rôle consultatif demeure nécessaire. Par conséquent, il est proposé de réaffecter un poste P-3 à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, la Mission ayant besoin d'un analyste de l'information dans ce service.

**Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 4 postes (suppression de 2 postes P-4 et de 2 postes P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 29 postes de Volontaire des Nations Unies*

69. Étant donné que les élections au niveau du village (*suco*) ont eu lieu en 2009, que les capacités institutionnelles des instances électorales (Secrétariat technique d'administration électorale et Commission électorale nationale) ont été renforcées et que, comme l'a proposé le Gouvernement, l'organisation des élections municipales sera échelonnée par phases, le niveau d'appui requis pour les élections municipales devrait être moins important. Par conséquent, après évaluation du niveau d'appui nécessaire en matière de conseil juridique et d'assistance technique, il est proposé de supprimer 36 postes au total (2 postes P-4, 2 postes P-3, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 29 postes de Volontaire des Nations Unies).

70. Les postes restants (2 postes P-3, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 33 postes de Volontaire des Nations Unies) devraient continuer à appuyer le Secrétariat de l'administration technique des élections et la Commission électorale nationale pour la préparation, la planification et l'organisation des élections, notamment le contrôle de la gestion des opérations électorales, du financement des dépenses électorales et du respect de la loi électorale.

**Composante 4 : appui**

71. Au cours de l'exercice considéré, la composante appui dispensera des services efficaces et efficients sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité, pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus et en améliorant les services, contribuant ainsi à des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à quelque 992 membres de la Police des Nations Unies, à quelque 525 membres d'unités de police constituées, ainsi qu'à l'important effectif civil, qui comprend 469 agents recrutés sur le plan international, 1 003 agents recrutés sur le plan national et 176 Volontaires des Nations Unies. Tous les domaines de l'appui seront couverts : programmes de déontologie et discipline et de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, soins médicaux, entretien et construction de bâtiments à usage de bureaux ou de logement, informatique et transmissions, transports terrestres et aériens – avec capacités de recherche et de sauvetage 24 heures sur 24 et d'évacuation sanitaire aérienne –, opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement et fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission.

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 4.1 Soutien logistique et administratif efficace et appui effectif en matière de sécurité dans la zone de la Mission | 4.1.1 Application intégrale des normes minimales de sécurité opérationnelle |
| | 4.1.2 Réduction de 10 % de la valeur d'inventaire des pièces détachées de véhicules automobiles, qui s'élève actuellement à 2 993 858 dollars |

*Produits*

**Amélioration des services**

- Mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tous les fonctionnaires de la MINUT remplissant les conditions requises (personnel civil recruté sur le plan international, Volontaires des Nations Unies, Police des Nations Unies et observateurs militaires des Nations Unies), afin que tous les membres du personnel choisissent un domicile qui soit totalement conforme à ces normes

**Contingents, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 1 551 militaires et policiers (dont 34 observateurs militaires), 992 policiers des Nations Unies et 525 membres d'unités de police constituées
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour les unités de police constituées
- Entreposage et distribution de rations alimentaires pour les membres des unités de police constituées, soit au début de la période considérée, 26 880 rations de combat et 115 000 bouteilles d'eau pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et les membres des unités de police constituées
- Administration des contrats d'un effectif moyen de 1 648 civils, à savoir 462 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 000 agents recrutés sur le plan national (dont 83 administrateurs), 143 Volontaires des Nations Unies et 43 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions)

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire, civil et policier, qui comprend des actions de formation, de prévention et de contrôle et l'application de mesures disciplinaires

**Installations et infrastructures**

- Administration de 194 bâtiments sur 71 sites de la Mission, dont 3 camps principaux d'unités de police constituées, 44 sites de la Police des Nations Unies, 6 complexes à Dili, ainsi que des centres d'appui régionaux
- Exploitation et maintenance de 136 générateurs appartenant aux Nations Unies et de 25 générateurs appartenant aux contingents sur 71 sites
- Entreposage et distribution de 3,4 millions de litres de diesel pour les générateurs
- Maintenance et remise en état de 30 kilomètres d'itinéraires logistiques principaux et secondaires entre Dili et Suai ainsi qu'entre d'autres points
- Maintenance et réparation de 1 installation aéroportuaire à l'aéroport international de Dili
- Maintenance de 68 hélistations
- Exploitation et maintenance de 2 stations de traitement des eaux sur 2 sites

**Transports routiers**

- Exploitation et maintenance de 879 véhicules appartenant aux Nations Unies, dont 4 véhicules blindés
- Entreposage et distribution de 1,9 million de litres de diesel
- Exploitation d'un service de navette quotidien, à raison de 5 jours par semaine, à l'intention d'un effectif moyen de 300 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre les points de ramassage prévus et leurs lieux de travail dans la zone de la Mission
- Organisation d'une campagne annuelle de sensibilisation des conducteurs à la sécurité routière

**Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 2 avions et de 4 hélicoptères dans la zone de la Mission et à l'aéroport de Dili, y compris la conduite d'opérations de recherche et de sauvetage ainsi que d'évacuation sanitaire aérienne
- Entreposage et distribution de 1,3 million de litres de carburant aviation

**Transmissions**

- Exploitation et entretien d'un réseau composé de 1 station terrienne satellite principale à Dili, reliée à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (États-Unis), au Siège de l'ONU à New York et à 13 sites reculés dans la zone de la Mission, et de 80 liaisons hertziennes qui permet d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio bidirectionnel à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF), composé de répéteurs (VHF), de 92 stations fixes (VHF), de 67 stations fixes (HF), de 806 radios mobiles (VHF), et de 445 radios mobiles (HF) et postes de radio portatifs
- Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique permettant de transférer automatiquement les appels dans toute la zone de la Mission (1 669 téléphones)
- Exploitation et entretien d'un système de télécommunication mobile déployable

- Maintenance et entretien de stations de radiodiffusion en modulation de fréquence dans les installations de production radiophonique

**Informatique**

- Exploitation et entretien de réseaux locaux, de serveurs, d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portatifs, d'imprimantes, d'imprimantes multifonctions et de scanneurs répartis sur différents sites dans la zone de la Mission, qui sont reliés entre eux et connectés au réseau longue portée de l'ONU
- Administration et maintenance de 5 réseaux sans fil sur 5 sites
- Administration et maintenance de 2 700 comptes de messagerie électronique

**Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 1 unité médicale de niveau I+ dotée de capacités chirurgicales limitées sur 1 site et de 7 dispensaires sur 7 sites pour l'ensemble du personnel de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, permettant notamment l'évacuation vers des hôpitaux de niveau III sur 1 site (Darwin)
- Exploitation et entretien d'installations pour les services de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, y compris sous forme de la sensibilisation par les pairs, pour tout le personnel de la Mission

**Section de la sécurité**

- Fourniture de services de sûreté et de sécurité pour l'ensemble du personnel et des installations des Nations Unies au Timor-Leste, y compris de services de protection rapprochée pour le chef de la Mission, certains hauts responsables, les visiteurs et les personnalités
- Fourniture d'une formation de sensibilisation à la sécurité et aux procédures de sécurité à l'ensemble du personnel des Nations Unies pour atténuer les risques

*Facteurs externes* : Les fournisseurs fourniront les biens et les services comme prévu dans les contrats.

Tableau 5
**Ressources humaines : composante 4, appui**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Personnel civil* | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5/ P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Équipe Déontologie et discipline** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 2 | – | – | – | – | **2** | 2 | 1 | **5** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 2 | – | – | – | – | **2** | 2 | 1 | **5** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| Postes de temporaire approuvés[b] 2009/10 | – | – | 1 | 1 | 1 | – | – | **3** | – | – | **3** |

| *Personnel civil* | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5/ P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | | | |
| Postes de temporaire proposés[b] 2010/11 | – | – | 1 | 1 | 1 | – | – | **3** | – | – | **3** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total partiel** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 3 | 1 | 1 | – | – | **5** | 2 | 1 | **8** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 3 | 1 | 1 | – | – | **5** | 2 | 1 | **8** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Groupe du VIH/sida** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 1 | – | 1 | – | – | **2** | 2 | 2 | **6** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 1 | – | 1 | – | – | **2** | 2 | 2 | **6** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Section de la sécurité**[c] | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | – | 10 | 45 | – | – | **55** | 65 | – | **120** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | – | 10 | 45 | – | – | **55** | 73 | – | **128** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **8** | **–** | **8** |
| **Division de l'appui à la Mission** | | | | | | | | | | | |
| **Bureau du Chef de l'appui à la Mission** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 1 | 3 | 4 | 7 | – | – | **15** | 13 | 3 | **31** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 1 | 3 | 5 | 7 | – | – | **16** | 12 | 3 | **31** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **1** | **–** | **–** | **–** | **1** | (1) | **–** | **–** |
| **Bureaux administratifs régionaux** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | – | 4 | 4 | – | – | **8** | 4 | – | **12** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | – | 4 | 4 | – | – | **8** | 4 | – | **12** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Services administratifs** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 8 | 24 | 54 | – | – | **86** | 85 | 44 | **215** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 8 | 22 | 52 | – | – | **91** | 85 | 44 | **217** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **(2)** | **(2)** | **–** | **–** | **(4)** | **6** | **–** | **2** |
| **Services d'appui intégré** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | – | 8 | 19 | 98 | – | – | **125** | 255 | 76 | **456** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | – | 8 | 21 | 101 | – | – | **130** | 258 | 76 | **464** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **2** | **3** | **–** | **–** | **5** | **3** | **–** | **8** |

| *Personnel civil* | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5/ P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | *Services généraux* | *Service de sécurité* | **Total partiel** | | | |
| **Total** | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé 2009/10 | – | 1 | 23 | 62 | 210 | – | – | **296** | 426 | 126 | **848** |
| Effectif proposé 2010/11 | – | 1 | 23 | 63 | 211 | – | – | **298** | 442 | 126 | **866** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **1** | **1** | **–** | **–** | **2** | **16** | **–** | **18** |

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[c] Hors 7 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) du Département de la sûreté et de la sécurité, financés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre des accords relatifs à la participation aux coûts.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (création de 1 poste P-3 et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile du Bureau des affaires politiques)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 16 postes (réaffectation de 6 postes d'agent des services généraux du Bureau du Chef de la police, création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

**Section de la sécurité**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 8 postes (création de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

72. La Section de la sécurité des Nations Unies fournit un soutien à l'ensemble des organismes du système des Nations Unies présents au Timor-Leste (MINUT et équipe de pays). La politique actuelle en matière de sécurité reste valide. Cependant, du fait du contrat de prestation de services de sécurité supplémentaires concernant le Groupe de gestion des services de garde, de la nécessité de faire surveiller les résidences pour assurer la continuité de service par des gardes de sécurité et de surveiller les sites (notamment l'aéroport), de l'augmentation de la charge de travail du Groupe des cartes d'accès et d'identité, de la nécessité de renforcer les activités de vidéosurveillance du Centre des opérations d'information sur la sécurité, il est proposé de créer huit nouveaux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Sur ces 8 postes, 4 serviraient à renforcer le Groupe de gestion des services de garde, 2 seraient affectés à l'aéroport, 1 le serait au Groupe des cartes d'accès et d'identité et 1 au Centre des opérations d'information sur la sécurité.

**Division de l'appui à la mission**

**Bureau du Chef de l'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (création de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national compensée par la création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

73. Dans le cadre de l'initiative « verte » de la Mission, il est proposé de créer un poste de spécialiste de l'environnement (P-3). Le titulaire de ce poste sera chargé de coordonner et de gérer toutes les activités en matière d'environnement au sein de la Mission. Plus précisément, il élaborera la politique et les objectifs de la Mission en matière environnementale, procédera à des évaluations et à des études environnementales sur les opérations au sein de la Mission, établira un diagnostic environnemental et élaborera le plan d'action environnemental de la Mission. Il fournira des informations environnementales pertinentes pour les opérations de la Mission, sensibilisera aux questions liées à l'environnement et établira la liste des installations potentiellement dangereuses au sein de la Mission en coopération avec les officiers incendie ou les autres membres du personnel de la Mission chargés d'intervenir dans les situations d'urgence. Par ailleurs, il sera chargé d'assurer la liaison avec les autorités locales et les organismes des Nations Unies pour toutes les questions environnementales, d'instruire les plaintes et les dénonciations faisant état de pollution, de contamination, de risques pour la santé et autres incidents relatifs à l'environnement, et de recommander les mesures nécessaires pour prévenir ou atténuer les problèmes environnementaux.

74. Il est également proposé de modifier le tableau des effectifs du Bureau par la création d'un poste de fonctionnaire du budget (adjoint de 1re classe) (administrateur recruté sur le plan national) au sein du Groupe du budget. Parallèlement, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le fonctionnaire du budget (adjoint de 1re classe) sera chargé de suivre les affectations de crédits et de préparer les virements de fond le cas échéant, ainsi que d'analyser les dépenses de voyage à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission et les frais de formation.

**Services administratifs**

**Bureau du Chef des services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Chef de la police)*

75. Il est proposé de réaffecter trois postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de la police au Groupe intégré de la formation. Cette réaffectation vise à régulariser le prêt de ces postes par le Bureau depuis 2008. Les trois assistants aux services linguistiques apportent un appui au Groupe intégré de la formation par la fourniture de cours de langue tetum et de services de traduction et d'interprétation.

**Section des ressources humaines**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (réaffectation de 2 postes d'agent du Service mobile du Bureau des affaires politiques et de la Section des services généraux)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Centre mixte des opérations logistiques)*

76. Il est proposé de réaffecter deux postes d'agent du Service mobile, l'un du Bureau des affaires politiques et l'autre de la Section des services généraux. Cette réaffectation vise à régulariser ces postes qui sont en prêt depuis 2008/09. L'un des assistants administratifs restera chargé de l'administration des prestations et indemnités versées aux agents recrutés sur le plan national, l'autre sera chargé de contrôler les arrivées et les départs des membres du personnel de la Mission. Par ailleurs, il est également proposé de réaffecter un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Centre mixte des opérations logistiques. Le titulaire de ce poste serait chargé de fournir une assistance pour les questions liées aux voyages du personnel, de tenir à jour le registre des arrivées et des départs, et d'apporter un appui administratif général à la Section.

**Section des achats**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Centre mixte des opérations logistiques)*

77. Il est proposé de renforcer le tableau des effectifs de la Section des achats en ouvrant un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, grâce à la réaffectation d'un poste du Bureau du Chef de la police. Le titulaire de ce poste sera chargé d'appuyer toutes les activités liées à l'enregistrement des fournisseurs, à la gestion du fichier des fournisseurs, au suivi et à la présentation de la planification des achats, au rapprochement des factures, à la clôture des dossiers et à la passation des marchés.

**Section des services généraux**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 6 postes (redéploiement de 1 poste P-3, 1 poste P-2 et 3 postes d'agent des services généraux à la Section de la gestion du matériel, et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des ressources humaines)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (création de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Chef de la police, compensée par le redéploiement de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section de la gestion du matériel)*

78. À la suite d'un atelier sur la gestion du matériel organisé à Entebbe (Ouganda) en octobre 2008, il a été recommandé d'intégrer le Groupe de contrôle du matériel et des stocks à la Section de la gestion du matériel des Services d'appui intégrés. Cette recommandation tient au fait que, depuis l'adoption du système Galileo, il

n'est plus nécessaire que le Groupe de contrôle du matériel et des stocks relève d'une chaîne de gestion distincte pour exercer un contrôle sur la gestion du matériel de l'ONU par les unités à comptabilité autonome. Par conséquent, il est proposé de redéployer à la Section de la gestion du matériel neuf postes (1 poste P-3, 1 poste P-2, 3 postes d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

79. En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile à la Section des ressources humaines pour régulariser l'emprunt de ce poste à cette section depuis 2008/09. Cette proposition tient compte du fait que les fonctions attachées à ce poste sont exercées par l'effectif actuel de la Section.

80. Par ailleurs, il est proposé de réaffecter deux postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de la police et de créer trois postes d'assistant (gestion des installations) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le titulaire de l'un des postes d'assistant aux services linguistiques exercera les fonctions d'assistant au contrôle du matériel, tandis que l'autre sera affecté à l'un des trois postes d'assistant (gestion des installations) qu'il est proposé de créer. Les assistants (gestion des installations) seront chargés d'inspecter et d'assurer la maintenance des 36 installations de la Mission, de la gestion des contrats de gestion des installations et de l'application des règlements régissant la gestion des camps.

**Services d'appui intégré**

**Centre mixte des opérations logistiques**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste*
*(réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté*
*sur le plan national à la Section des ressources humaines*

81. Les grandes opérations de déploiement de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées étant achevées et les policiers des Nations Unies et la PNTL ayant été regroupés, le Centre mixte des opérations logistiques se consacre désormais principalement au soutien des personnels déployés. Il est proposé de modifier le tableau des effectifs du Centre en réaffectant un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des ressources humaines.

**Section de la gestion du matériel**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes*
*(redéploiement de 1 poste P-3, 1 poste P-2 et 3 postes d'agent*
*du Service mobile de la Section des services généraux)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes*
*(redéploiement de 4 postes d'agent des services généraux recruté*
*sur le plan national de la Section des services généraux)*

82. Comme il est indiqué au paragraphe 78, il est proposé de redéployer à la Section de la gestion du matériel neuf postes (1 poste P-3, 1 poste P-2, 3 postes d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de contrôle du matériel et des stocks de la Section des services généraux.

# II. Ressources financières

## A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

| *Catégorie de dépenses* | *Dépenses (2008/09) (1)* | *Montants répartis (2009/10) (2)* | *Dépenses prévues (2010/11) (3)* | *Variation* | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | *Montant (4) = (3) – (2)* | *Pourcentage (5) = (4)/(2)* |
| **Militaires et personnel de police** | | | | | |
| Observateurs militaires | 1 528,6 | 1 477,8 | 1 680,2 | 202,4 | 13,7 |
| Contingents | – | – | – | – | – |
| Police des Nations Unies | 44 194,6 | 45 123,2 | 46 202,5 | 1 079,3 | 2,4 |
| Unités de police constituées | 17 121,0 | 17 453,9 | 16 817,8 | (636,1) | (3,6) |
| **Total partiel** | **62 844,2** | **64 054,9** | **64 700,5** | **645,6** | **1,0** |
| **Personnel civil** | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 51 957,6 | 61 288,7 | 70 408,6 | 9 119,9 | 14,9 |
| Personnel recruté sur le plan national | 6 885,5 | 6 722,5 | 9 674,1 | 2 951,6 | 43,9 |
| Volontaires des Nations Unies | 4 829,8 | 8 110,0 | 8 078,7 | (31,3) | (0,4) |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 551,8 | 1 621,8 | 1 586,4 | (35,4) | (2,2) |
| **Total partiel** | **64 224,7** | **77 743,0** | **89 747,8** | **12 004,8** | **15,4** |
| **Dépenses opérationnelles** | | | | | |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – | – |
| Consultants | 203,6 | 668,4 | 140,5 | (527,9) | (79,0) |
| Voyages | 3 040,9 | 6 023,2 | 4 774,1 | (1 249,1) | (20,7) |
| Installations et infrastructures | 13 562,0 | 15 990,4 | 13 684,8 | (2 305,6) | (14,4) |
| Transports terrestres | 4 866,7 | 2 739,3 | 2 536,4 | (202,9) | (7,4) |
| Transports aériens | 10 859,0 | 19 805,3 | 17 509,5 | (2 295,8) | (11,6) |
| Transports maritimes ou fluviaux | – | – | – | – | – |
| Communications | 5 655,4 | 7 757,4 | 6 202,2 | (1 555,2) | (20,0) |
| Informatique | 4 343,3 | 5 910,8 | 4 747,7 | (1 163,1) | (19,7) |
| Santé | 1 290,7 | 1 893,4 | 1 405,2 | (488,2) | (25,8) |
| Matériel spécial | 232,5 | 244,3 | 394,2 | 149,9 | 61,4 |
| Fournitures, services et matériel divers | 1 443,9 | 3 109,0 | 2 995,5 | (113,5) | (3,7) |
| Projets à effet rapide | 247,5 | – | – | – | – |
| **Total partiel** | **45 745,6** | **64 141,5** | **54 390,1** | **(9 751,4)** | **(15,2)** |
| **Total brut** | **172 814,5** | **205 939,4** | **208 838,4** | **2 899,0** | **1,4** |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 7 452,2 | 7 760,7 | 9 678,2 | 1 917,5 | 24,7 |
| **Total net** | **165 362,3** | **198 178,7** | **199 160,2** | **981,5** | **0,5** |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| **Total** | **172 814,5** | **205 939,4** | **208 838,4** | **2 899,0** | **1,4** |

## B. Contributions non budgétisées

83. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant prévu* |
|---|---|
| Accord sur le statut de la Mission[a] | 2 809,0 |
| Contributions volontaires en nature (non budgétisées) | – |
| **Total** | **2 809,0** |

[a] Y compris la valeur locative estimative des locaux et terrains mis à disposition par le Gouvernement.

## C. Gains d'efficacité

84. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant* | *Initiative* |
|---|---|---|
| **Installations et infrastructures** | | |
| Pièces de rechange et fournitures | 100,2 | Réduction du stock de pièces de rechange pour les groupes électrogènes, les réfrigérateurs et le matériel apparenté, grâce à une meilleure gestion des réserves d'articles consommables à faible et à forte rotation |
| **Communications et informatique** | | |
| Pièces de rechange et fournitures | 300,8 | Réduction du stock de pièces de rechange pour le matériel de transmissions et le matériel informatique, grâce à une meilleure gestion des réserves d'articles consommables à faible et à forte rotation |
| **Transports terrestres** | | |
| Pièces de rechange et fournitures | 250,0 | Réduction du stock de pièces de rechange pour les moyens de transport terrestres, grâce à une meilleure gestion des réserves d'articles consommables à faible et à forte rotation |
| **Total** | **651,0** | |

## D. Taux de vacance de postes

85. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des taux de vacance de postes ci-après :

(En pourcentage)

| *Catégorie* | *Taux effectif 2008/09* | *Taux budgétisé 2009/10* | *Taux projeté 2010/11* |
|---|---|---|---|
| **Militaires et personnel de police** | | | |
| Observateurs militaires | 3,7 | 5,0 | – |
| Contingents | – | – | – |
| Police des Nations Unies | 8,0 | 5,0 | 5,0 |
| Unités de police constituées | 0,4 | – | – |
| **Personnel civil** | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 21,0 | 20,0 | 15,0 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Administrateurs | 28,3 | 15,0 | 10,0 |
| Agents des services généraux | 8,4 | 10,0 | 10,0 |
| Volontaires des Nations Unies | 8,7 | 10,0 | 10,0 |
| Postes de temporaire[a] | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 40,0 | 0,0 | 10,0 |
| Personnel recruté sur le plan national | – | 0,0 | 10,0 |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – |

[a] Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

86. Le montant prévu pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, soit 5 580 900 dollars, a été calculé sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome, et se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant prévu* |
|---|---|
| **Matériel majeur** | |
| Contingents | – |
| Unités de police constituées | 3 376,3 |
| **Total partiel** | **3 376,3** |
| **Soutien logistique autonome** | |
| Installations et infrastructures | 1 154,4 |
| Communications | 496,7 |
| Santé | 159,3 |

| *Catégorie* | *Montant prévu* |
|---|---|
| Matériel spécial | 394,2 |
| **Total partiel** | **2 204,6** |
| **Total** | **5 580,9** |

| *Facteurs approuvés pour la Mission* | *Pourcentage* | *Date d'entrée en vigueur* | *Date du dernier examen* |
|---|---|---|---|
| **A. Facteurs applicables à la zone de la Mission** | | | |
| Contraintes du milieu | 1 | 25 août 2006 | – |
| Usage opérationnel intensif | 0 | 25 août 2006 | – |
| Acte d'hostilité ou abandon forcé | 0,6 | 25 août 2006 | – |
| **B. Facteurs applicables aux pays d'origine** | | | |
| Différentiel de transport | 0,5–4,5 | | |

## F. Formation

87. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant prévu* |
|---|---|
| **Consultants** | |
| Formateurs | 38,0 |
| **Voyages** | |
| Voyages au titre de la formation | 1 767,4 |
| **Fournitures, services et matériel divers** | |
| Honoraires, fournitures et services | 678,5 |
| **Total** | **2 483,9** |

88. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | *Personnel recruté sur le plan national* | | | *Militaires et personnel de police* | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Nombre effectif 2008/09* | *Nombre prévu 2009/10* | *Nombre proposé 2010/11* | *Nombre effectif 2008/09* | *Nombre prévu 2009/10* | *Nombre proposé 2010/11* | *Nombre effectif 2008/09* | *Nombre prévu 2009/10* | *Nombre proposé 2010/11* |
| Formation interne | 326 | 677 | 923 | 377 | 1 264 | 1 426 | – | 388 | 560 |
| Formation externe[a] | 127 | 144 | 176 | 21 | 52 | 53 | 1 | – | 6 |
| **Total** | **453** | **821** | **1 099** | **398** | **1 316** | **1 476** | **1** | **388** | **566** |

[a] Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

89. Le montant prévu, soit 2 483 900 dollars, permettra de financer des activités de formation visant à améliorer les compétences spécialisées et techniques des fonctionnaires recrutés sur les plans international et national et du personnel de police, ainsi que leurs compétences en matière d'encadrement et de développement organisationnel. D'après les estimations, 3 144 participants se verront proposer 212 cours au total, dans les domaines suivants : réforme du secteur de la sécurité et état de droit, assistance électorale, technologies de l'information et des communications, services médicaux, achats, transports, approvisionnement, ingénierie, aviation, sensibilisation au VIH/sida, problématique hommes-femmes, droits de l'homme, sécurité, administration du personnel et budget. Parmi ces 3 144 participants, 47 % seront des fonctionnaires recrutés sur le plan national, 18 % seront des membres de la police et d'unités de police constituées; et 38 % seront des fonctionnaires recrutés sur le plan international. Comme indiqué au paragraphe 17, les programmes de formation mettront l'accent sur le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national.

# III. Analyse des variations[1]

90. La terminologie employée pour analyser les variations entre les ressources dans cette section est définie à l'annexe I B du présent rapport et demeure inchangée par rapport aux rapports précédents.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Observateurs militaires** | 202,4 | 13,7 % |

- **Paramètres budgétaires : augmentation du montant de l'indemnité de subsistance et déploiement intégral**

91. Les crédits additionnels prévus à cette rubrique sont principalement imputables au déploiement intégral de 34 observateurs militaires et à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance après 30 jours, qui est passée de 114 dollars à 119 dollars par personne et par jour à compter du 1er mars 2009.

[1] Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les variations sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars des États-Unis.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Police des Nations Unies** | 1 079,3 | 2,4 % |

- **Paramètres budgétaires : compensation de l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance par une diminution des frais de voyage réels standard**

92. La demande de crédits additionnels à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance après 30 jours, qui est passée de 114 dollars à 119 dollars par personne et par jour à compter du 1er mars 2009. Les crédits prévus à cette rubrique représentent les ressources nécessaires pour 992 membres de la Police des Nations Unies. Le montant des ressources demandées tient compte d'un abattement pour délais de déploiement de 5 %. L'augmentation globale des crédits demandés a été compensée par une diminution des frais de voyage pour déploiement, relève et rapatriement, sur la base des tarifs réels moyens standard par contingent.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Unités de police constituées** | (636,1) | (3,6 %) |

- **Paramètres budgétaires : diminution des frais de voyage réels standard**

93. La diminution des ressources prévues à cette rubrique s'explique essentiellement par la baisse des frais de voyage pour déploiement, relève et rapatriement, sur la base des tarifs réels moyens standard par contingent.

94. La diminution globale des crédits demandés est contrebalancée par une augmentation des ressources nécessaires au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents et aux membres des unités de police constituées, compte tenu de leur déploiement intégral prévu d'ici décembre 2010, 70 membres du personnel devant être rapatriés par la suite. Les crédits demandés à cette rubrique correspondent aux ressources nécessaires pour un effectif moyen de 525 membres d'unités de police constituée.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Personnel recruté sur le plan international** | 9 119,9 | 14,9 % |

- **Paramètres budgétaires : application d'un nouveau régime des engagements**

95. Le montant additionnel demandé au titre du personnel recruté sur le plan international, soit 9 119 900 dollars, est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste et les dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines, ainsi qu'à l'application d'un nouveau barème de traitements depuis le 1er janvier 2010. Les estimations tiennent compte d'un abattement pour délais de déploiement de 15 % dans le calcul du montant des prévisions de dépenses afférentes aux traitements, à l'indemnité de poste et aux dépenses communes de personnel, pour 462 fonctionnaires recrutés sur le plan

international. Les crédits demandés tiennent également compte de la création envisagée de 16 postes supplémentaires, dont la plupart seront chargés, au sein du Bureau du Chef de la police, de l'appui au secteur de la sécurité et à l'état de droit.

| | | *Variation* |
|---|---|---|
| **Personnel recruté sur le plan national** | 2 951,6 | 43,9 % |

- **Paramètres budgétaires : nouveau barème des traitements du personnel recruté sur le plan national**

96. L'augmentation d'un montant de 2 951 600 dollars des ressources demandées à cette rubrique tient à l'application, à partir du 1er février 2009, d'un nouveau barème des traitements des agents des services généraux à l'échelon V de la classe 3 et des administrateurs à l'échelon IV de la classe B recrutés sur le plan national. Les crédits prévus représentent les ressources nécessaires pour 83 administrateurs et 917 agents des services généraux recrutés sur le plan national. L'augmentation des crédits demandés s'explique également par la création de 11 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont la plupart au sein de la composante secteur de la sécurité et état de droit et de la composante appui.

97. Aux fins du calcul des prévisions, les dépenses communes de personnel pour les agents recrutés sur le plan national ont été estimées à 25 % du montant net des traitements et sont basées sur l'évolution des dépenses réelles pour l'exercice 2008/09. Il a été tenu compte de l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 10 % dans le calcul du montant des prévisions de dépenses afférentes aux traitements, à l'indemnité de poste et aux dépenses communes de personnel, aussi bien pour les administrateurs que pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

| | | *Variation* |
|---|---|---|
| **Consultants** | (527,9) | (79,0 %) |

- **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

98. La diminution de 527 900 dollars des crédits demandés à la rubrique Consultants tient au fait que la Mission s'efforce d'exploiter en priorité ses compétences internes.

99. Les crédits demandés tiennent compte des moyens à affecter au recrutement d'un expert chargé de concevoir et administrer des systèmes visant à suivre la performance institutionnelle de la Police nationale du Timor-Leste une fois qu'elle aura recouvré la responsabilité du maintien de l'ordre. En outre, une ouverture de crédits au titre des contrats de consultants est proposée pour des actions de formation dans le domaine de l'appui au secteur de la sécurité ainsi que dans le domaine des communications et celui de l'information, notamment en ce qui concerne l'exercice du métier de journaliste dans des zones de conflit, les émissions de radio et l'entretien du matériel.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Voyages** | (1 249,1) | (20,7 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

100. La baisse des crédits demandés pour les voyages aux fins de formation et d'autres activités reflète les efforts faits par la Mission pour recourir de manière appropriée à la visioconférence pour les activités autres que la formation et pour faire appel aux compétences internes pour les activités de formation.

101. Pour ce qui est des voyages non liés à la formation effectués dans la zone de la Mission, la priorité a été donnée au secteur de la sécurité et de l'état de droit et, en particulier, aux activités du Bureau du Chef de la police, de l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves et du Bureau des droits de l'homme. En ce qui concerne les voyages en dehors de la zone de la Mission, une grande partie des crédits demandés doit financer les déplacements aux États-Unis du personnel de la composante appui pour des consultations techniques dans les domaines de l'aviation et des transports, de la déontologie et de la discipline, de l'ingénierie, des finances et du personnel, du contrôle des mouvements et des achats.

102. La baisse des crédits prévus pour les voyages liés à la formation s'explique non seulement par le recours aux compétences internes mais aussi par le fait que l'accent a été mis sur le renforcement des capacités nationales dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, de l'assistance électorale, des technologies de l'information et des communications, des services médicaux, des achats, des transports, de l'approvisionnement, de l'ingénierie, de l'aviation, de la sensibilisation au VIH/sida, de la problématique hommes-femmes, des droits de l'homme, de la sécurité, de l'administration du personnel et du budget.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Installations et infrastructures** | (2 305,6) | (14,4 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

103. La diminution des crédits demandés à cette rubrique est principalement imputable à une baisse des dépenses prévues au titre de l'acquisition d'installations préfabriquées, d'installations et infrastructures diverses, de services et de fournitures d'entretien, de services de sécurité et de construction et de services de réaménagement et de rénovation de locaux. La diminution globale des dépenses prévues est compensée en partie par l'augmentation des ressources nécessaires à l'acquisition de matériel de sécurité et de carburants et lubrifiants.

104. La diminution des crédits demandés s'explique par le niveau des stocks de matériel et de fournitures d'entretien qui permet de faire l'économie de nouvelles acquisitions, ainsi que par l'adoption d'un nouveau mode de collecte et d'élimination des déchets liquides, l'achèvement de la plupart des services de construction et de réaménagement au cours de l'exercice précédent et la baisse des dépenses prévues pour les services de sécurité et les pièces de rechange. Les crédits demandés pour les pièces de rechange tiennent compte de gains d'efficacité s'élevant à environ 100 200 dollars, que la Mission a réalisés en privilégiant l'entretien préventif des groupes électrogènes, des réfrigérateurs et du matériel apparenté.

105. L'augmentation des crédits demandés pour le matériel de sécurité s'explique par la nécessité d'acquérir des munitions et des chargeurs de rechange ou d'en reconstituer les stocks, et d'acquérir deux systèmes de badges de sécurité ainsi que des pièces de rechange et accessoires pour les systèmes de vidéosurveillance. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des carburants et lubrifiants est imputable à l'augmentation du prix du propane liquide (qui est passé de 3,66 dollars le litre en 2009/10 à 3,77 dollars le litre en 2010/11).

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Transports terrestres** | (202,9) | (7,4 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

106. La diminution des crédits demandés s'explique par les efforts faits par la Mission pour appliquer un programme d'entretien préventif à son parc de véhicules, ce qui a permis d'éviter l'achat de pièces de rechange et de fournitures supplémentaires et l'acquisition de services de réparation et d'entretien spécialisés des véhicules. La baisse du montant global des ressources prévues au titre des pièces de rechange et fournitures a été compensée en partie par l'augmentation des crédits destinés à couvrir les besoins en diesel, qui s'explique par une hausse de la consommation et du prix du carburant.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Transports aériens** | (2 295,8) | (11,6 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

107. La diminution d'un montant de 2 295 800 dollars des ressources demandées au titre des transports aériens s'explique principalement par la baisse globale des frais de location et d'exploitation des trois hélicoptères Mi-8MTV et des deux avions, en raison de la réduction du nombre d'heures de vol et de la suppression de l'escale de Bali; par la baisse du coût des services de navigation en route, de localisation par satellite des aéronefs et de maintenance des héliports; et par la baisse du prix du carburant aviation.

108. Au cours de l'exercice 2010/11, les moyens aériens de la Mission devraient comprendre deux avions de transport de passagers et quatre hélicoptères moyens porteurs, dont un de recherche et sauvetage/évacuation sanitaire. Au total, 2 250 heures de vol, soit 850 pour les avions et 1 400 pour les hélicoptères, sont prévues au budget pour le transport du personnel et du fret, l'approvisionnement et la reconstitution des stocks, les évacuations sanitaires et les évacuations d'urgence.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Communications** | (1 555,2) | (20,0 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

109. Cette diminution tient essentiellement à la réduction des crédits demandés au titre des communications commerciales, de l'acquisition de matériel de transmissions, des pièces de rechange et des services d'information. La diminution

globale des dépenses prévues est partiellement compensée par une augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels d'appui aux communications.

110. La réduction des crédits demandés pour les communications commerciales s'explique par la baisse du coût de la liaison louée à la Base de soutien logistique des Nations Unies, et des communications par l'Internet et par téléphone satellitaire, compensée en partie par une augmentation de la part des frais de location de transpondeurs. S'agissant de l'acquisition de matériel de transmissions, les ressources prévues, revues à la baisse, devraient permettre de financer le remplacement du matériel obsolète, conformément aux normes habituelles de durée de vie du matériel. La baisse des crédits demandés pour les pièces de rechange et les fournitures est attribuable aux efforts faits par la Mission pour mettre en œuvre un programme d'entretien préventif ainsi qu'à des gains d'efficacité de 300 800 dollars réalisés sur les pièces de rechange pour le matériel de transmissions et le matériel informatique.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Informatique** | (1 163,1) | (19,7 %) |

- **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

111. Cette réduction globale de 1 163 100 dollars s'explique, pour l'essentiel, par la baisse des crédits demandés pour financer le remplacement de 1 081 articles et accessoires informatiques qui ont dépassé leur durée de vie moyenne et l'acquisition de pièces de rechange et de fournitures. La diminution globale des ressources demandées a été partiellement compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des services informatiques contractuels.

112. En ce qui concerne le programme de remplacement du matériel informatique, on compte, parmi les 1 081 articles et accessoires informatiques, 250 ordinateurs de bureau (y compris leurs écrans) et 70 ordinateurs portables, 55 imprimantes réseau dotées de capacités diverses, 22 routeurs de réseaux, 369 alimentations sans coupures et 18 émetteurs numériques. La diminution des crédits demandés pour les pièces de rechange et les fournitures reflète les efforts faits par la Mission pour mettre en œuvre un programme d'entretien préventif. Les économies ainsi réalisées dans les domaines de l'informatique et des communications représenteraient un gain d'efficacité de 300 800 dollars.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Santé** | (488,2) | (25,8 %) |

- **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

113. La diminution des crédits demandés s'explique par les acquisitions de matériel médical et de fournitures faites au cours des exercices 2008/09 et 2009/10.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Matériel spécial** | 149,9 | 61,4 % |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

114. L'augmentation des crédits demandés s'explique par la nécessité de mettre à la disposition des unités de police constituées des moyens de soutien logistique autonome nouveaux ou supplémentaires pour l'observation générale et pour la neutralisation des explosifs et munitions, conformément aux mémorandums d'accord signés avec les pays fournissant ces unités.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Fournitures, services et matériel divers** | (113,5) | (3,7 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

115. Cette diminution s'explique par la baisse des dépenses prévues, en particulier pour l'acquisition de matériel divers, les services au personnel et les rations. La baisse globale des dépenses prévues est partiellement compensée par une augmentation des crédits demandés au titre des honoraires, fournitures et services de formation.

116. La baisse des crédits demandés pour l'acquisition d'autres types de matériel, de services au personnel et de rations s'explique par la présence de stocks constitués grâce à des campagnes d'achat lancées ou menées à bien au cours des exercices précédents. L'augmentation des crédits nécessaires pour couvrir les honoraires, fournitures et services de formation tient au fait que la Mission a privilégié le renforcement des capacités nationales par des actions de formation menées à l'interne, ce qui rend nécessaire l'acquisition de fournitures de formation supplémentaires.

# IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

117. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :**

**a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 208 838 400 dollars pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011;**

**b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) à raison d'un montant mensuel de 17 403 200 dollars au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.**

# V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

## A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

| *Décision ou demande* | *Mesures prises* |
|---|---|
| **Section II : établissement et présentation des budgets** | |
| Il faut faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2). | Les projets de budget et les rapports sur l'exécution du budget de la Mission comprennent une section sur les hypothèses budgétaires dans laquelle on trouve des informations sur les décisions de gestion. Ces documents sont établis par le Comité de direction du budget de la Mission, dans lequel siègent le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Chef de cabinet, le Chef de la police civile, le chef de la liaison militaire, le chef de l'appui à la mission, le chef des services d'appui intégrés, le chef des services administratifs et le fonctionnaire du budget. |
| Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4). | Les mesures et l'amélioration de la gestion et les gains d'efficacité proposés pour l'exercice représentent un montant total de 651 000 dollars, soit près de 2 % des dépenses opérationnelles approuvées en 2009/10. |
| Il faut continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5). | Avant le début de l'établissement du budget pour 2010/11, un atelier sur la budgétisation axée sur les résultats et le cycle budgétaire a été organisé à l'intention de toutes les parties intéressées. Il était axé sur le cycle budgétaire et les ressources nécessaires déterminées en tenant compte des recommandations des organes délibérants, des directives du Contrôleur et du Département de l'appui aux missions et du plan d'opérations de la Mission. |

| *Décision ou demande* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Il faut exercer un contrôle plus efficace sur les engagements compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6). | La Mission passe régulièrement en revue l'ensemble de ses engagements. À la fin de chaque mois, elle établit un rapport sur les engagements non réglés qu'elle transmet à tous les chefs de section ou de centre de coûts et aux agents certificateurs, qui les examinent et déterminent leur validité. |
| **Section III : budgétisation axée sur les résultats** | |
| Il faut prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2). | La Mission veille à faire correspondre le plan d'exécution du mandat et la budgétisation axée sur les résultats et suit également les directives du Siège. Toutefois, comme il est parfois malaisé de faire coïncider exactement le plan d'exécution du mandat avec la budgétisation axée sur les résultats en raison de différences de calendrier, elle s'efforce d'établir une conformité entre les documents. |
| **Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes** | |
| Il faut recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3). | La Mission s'emploie activement à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national afin de faire appel à lui le plus souvent possible. |
| Il faut veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4). | La Mission s'efforce de pourvoir les postes vacants. Elle a demandé un poste supplémentaire de fonctionnaire recruté sur le plan international pour faire face à l'intensification des activités dans le domaine des ressources humaines, en particulier celles liées à la mise en œuvre des nouvelles réformes et au recrutement. |
| Il faut examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5). | La Mission revoit régulièrement les effectifs dont elle a besoin en fonction de son mandat. Les chefs de service, les chefs des composantes et le Comité directeur du budget examinent les effectifs nécessaires et le chef de la Mission les officialise. |
| **Section IX : formation** | |
| Il faut proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation susceptibles de l'intéresser (par. 2). | Le projet de budget de l'exercice 2010/11 prévoit de faire participer le personnel recruté sur le plan national à toutes les activités de formation susceptibles de l'intéresser. Toutefois, certains stages sont destinés à des fonctionnaires plus qualifiés, et les membres du personnel national n'ont pas le niveau requis pour y participer. En revanche, lorsqu'ils ont les qualifications nécessaires dans d'autres domaines, ils sont prioritaires. |

| *Décision ou demande* | *Mesures prises* |
|---|---|
| **Section XIII : transports aériens** | |
| Il faut améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes et mieux la faire correspondre à la réalité, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transports aériens ont été surestimés (par. 3). | Le projet de budget de l'exercice 2010/11 a été élaboré en tenant compte des besoins opérationnels réels de la Mission et en fonction des coûts fixés contractuellement, suivant la recommandation du Siège. |
| Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficients, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4). | Le projet de budget de l'exercice 2010/11 montre que la Mission prend toujours en considération des moyens sûrs, efficients, d'un bon rapport coût-efficacité et adaptés à ses besoins opérationnels. |
| Il faut procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6). | La Mission procède régulièrement à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens, conformément aux directives des manuels du Département des opérations de maintien de la paix. |
| **Section XVIII : projets à effet rapide** | |
| L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5). | Le Comité d'examen des projets veille à ce que les frais généraux des projets approuvés soient très faibles. Quoi qu'il en soit, aucun projet à effet rapide n'est prévu dans le projet de budget de la Mission. |
| Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6). | Dans son projet de budget pour 2010/11, la Mission n'a pas demandé de crédits pour financer des projets à effet rapide. |
| Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7). | En tant que mission intégrée, la MINUT sait parfaitement qu'il faut éviter les chevauchements d'activités entre missions et partenaires humanitaires et de développement lors du choix d'un projet. |
| Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8). | La Mission ne prévoit pas de projet à effet rapide dans son budget car elle a plus de trois ans d'existence. |
| **Section XX : coordination régionale** | |
| Il faut élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2). | La coordination régionale n'est pas nécessaire, car il n'y a pas d'autre mission de maintien de la paix dans la région. La Mission continue de coordonner la livraison de matériel avec la Base de soutien logistique des Nations Unies. |

| *Décision ou demande* | *Mesures prises* |
|---|---|
| **Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées** | |
| Il faut définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au titre des composantes concernées (par. 2). | Dans son projet de budget final, la Mission a prévu des crédits pour l'équipe de pays des Nations Unies et pour ses partenaires et défini clairement les responsabilités de l'équipe par rapport aux siennes.<br><br>Les principaux domaines de fond pour lesquels le système des Nations Unies au Timor-Leste a adopté une démarche intégrée sont : la gouvernance démocratique, la justice, l'appui électoral, le soutien au secteur de la sécurité, les affaires humanitaires, la problématique hommes-femmes et l'information. Dans ces domaines, l'intégration peut prendre des formes variées en fonction de la situation locale et des besoins particuliers. La MINUT ne met pas directement en œuvre les projets et programmes : leur exécution relève de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle suit l'évolution de la situation dans les différents domaines et fournit des conseils tant sur le plan interne, aux responsables de haut niveau et à l'équipe de pays des Nations Unies, que sur le plan externe, à ses homologues du Gouvernement. Pour tous les domaines, des groupes de travail composés de représentants de tous les éléments concernés de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies ont été constitués. Tous les domaines partagent un objectif, qui est défini dans le plan intégré d'exécution du mandat de la Mission. Élaboré conjointement par la MINUT et les membres concernés de l'équipe de pays des Nations Unies, ce plan définit les réalisations escomptées, les activités à mettre en œuvre, les grandes étapes et les dispositifs de coordination. Il coïncide avec la période couverte par le mandat (de février à février). Le principal instrument de planification de l'équipe de pays des Nations Unies est le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La MINUT soutient la mise en œuvre du Plan-cadre dans les domaines auxquels s'applique la démarche intégrée. |

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add.3)

| *Demande/Décision* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Des informations concernant les partenariats, la coordination avec l'équipe de pays et les missions intégrées figurent au paragraphe 19 du projet de budget de la MINUT (A/63/710). Le Comité consultatif note que, si la Mission fait part de son intention de continuer d'appliquer une démarche intégrée de la mise en œuvre de son mandat, très peu d'informations précises sont communiquées en ce qui concerne les activités exécutées par l'équipe de pays des Nations Unies. À cet égard, le Comité consultatif fait observer que le rapport sur la MINUT présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2009/72) décrit de façon détaillée les activités exécutées par la mission intégrée au titre de chaque composante. Le Comité consultatif demande que des informations suffisantes en ce qui concerne la coordination avec l'équipe de pays figurent dans les futurs projets de budget (par. 16). | Dans son projet de budget final, la Mission a prévu des crédits pour l'équipe de pays des Nations Unies et pour ses partenaires et défini clairement les responsabilités de l'équipe par rapport aux siennes. |
| Le projet de budget fait également apparaître un retrait progressif de la Police des Nations Unies, dont l'effectif sera ramené de 1 605 à 1 229 personnes (809 policiers et 420 membres d'unités de police constituées). Le Comité consultatif note d'après le projet de budget (A/63/710, par. 6), qu'à des fins budgétaires, il est proposé de retirer progressivement 236 membres de la Police des Nations Unies et 1 unité de police constituée. Cependant, la magnitude et l'ampleur du retrait dépendront des conditions opérationnelles sur le terrain, notamment des capacités opérationnelles de la Police nationale du Timor-Leste dans tous les districts. Une évaluation d'ensemble devrait être effectuée avant la fin de 2009. Le transfert des responsabilités à la Police nationale du Timor-Leste est décrit dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité : il se déroulera en plusieurs phases et ne s'inscrira pas dans un calendrier précis (S/2009/72, par. 21 à 23). Les dépenses non récurrentes liées au rapatriement proposé du personnel de police s'élèvent à environ 3 millions de dollars, soit 8 % du total de l'augmentation des ressources proposée pour 2009/10 (A/63/710, | La Mission revoit régulièrement ses tableaux d'effectifs, comme en attestent les modifications qu'elle propose dans son projet de budget. |

| *Demande/Décision* | *Mesures prises* |
|---|---|
| par. 18). Le Comité consultatif a été informé que le retrait proposé n'aurait pas d'incidence sensible sur la structure d'appui et le concept d'opérations de la Mission. Le Comité consultatif estime que la Mission doit continuer à étudier la structure d'appui afin de l'adapter aux activités de retrait progressif (par. 19). | |
| Les prévisions de dépenses relatives au personnel civil font apparaître un taux de vacance de postes de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 10,6 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 10 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes de la Mission ont diminué, mais restent élevés. Dans le cas du personnel recruté sur le plan international, le taux a été ramené de 60,3 % en juin 2007 à 24,7 % en juin 2008, puis à 19 % en mars 2009. Le Comité a été informé que ce taux de rotation élevé était une des difficultés auxquelles s'était heurtée la Mission durant l'exercice 2007/08 : 85 membres du personnel recruté sur le plan international avaient quitté leurs fonctions et 38 candidats avaient décliné les propositions d'emploi de la Mission à l'issue de la procédure de recrutement. Le Comité a également été informé que, parmi le personnel ayant quitté la Mission, la durée d'emploi la plus longue avait été de 2 ans et 2 mois pour 25 membres du personnel de la composante 4 (appui), et la plus courte avait été de 9 mois pour 24 membres du personnel de la composante 3 (gouvernance). Le Comité consultatif continue de trouver ce taux de rotation anormalement élevé et recommande à la Mission d'en analyser les causes et de communiquer ses conclusions à l'Assemblée générale lors de l'examen du prochain budget (par. 25). | Le problème posé par les taux de rotation élevés n'est pas propre à la MINUT, mais concerne l'ensemble des opérations de maintien de la paix. |
| Le Comité consultatif rappelle, comme il l'a observé précédemment, que la structure administrative de la MINUT est pléthorique au sommet et hors de proportion par rapport à l'effectif et aux activités de la Mission, en particulier par comparaison avec la structure d'autres missions plus importantes (A/61/852/Add.17, par. 23 et A/62/781/Add.11, par. 22). Il a été informé qu'un examen interne de la structure administrative avait été effectué, ainsi qu'il l'avait demandé, mais | À l'issue de longues discussions et de réflexions sur les leçons tirées de son expérience, la Mission recommande de conserver la même structure administrative pour les raisons suivantes :<br><br>1. L'expérience de la direction de la Mission montre qu'il faut conserver une structure administrative dont les postes de direction correspondent à ceux de leurs homologues au niveau national, afin de maintenir des liens étroits et une bonne communication avec eux; |

| *Demande/Décision* | *Mesures prises* |
|---|---|
| qu'aucun changement n'avait été proposé pour l'exercice 2009/10, car la structure administrative avait été jugée rationnelle. Le Comité consultatif demeure préoccupé par le fait que la structure administrative de la MINUT est pléthorique au sommet et il n'est pas convaincu que l'examen effectué par la Mission ait été suffisamment approfondi. Il considère que le retrait proposé offre à la Mission l'occasion de revoir sa structure administrative et recommande que les résultats de cet examen figurent dans le prochain projet de budget (par. 26). | 2. En dépit d'une nette amélioration, la sécurité reste très précaire, comme l'ont montré les attentats perpétrés en février 2008 contre le Président et le Premier Ministre. Si la Mission a bien réagi à cette crise, c'est grâce à la présence de son équipe dirigeante, dont les membres étaient en contact direct avec leurs homologues nationaux. Cette équipe a réussi à empêcher que la situation s'aggrave en organisant une série de rencontres avec de hauts représentants du Gouvernement et d'autres parties prenantes;<br><br>3. Lors de ses entretiens hebdomadaires avec le Président, le Premier Ministre ou le Chef de l'opposition, le Représentant spécial les engage à traiter les questions politiques et autres dossiers importants en coopération et en associant toutes les parties intéressées. Il rencontre aussi fréquemment les partis politiques, le corps diplomatique et la société civile. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires s'entretient chaque semaine avec le Vice-Premier Ministre et d'autres ministres importants du Gouvernement. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit tient des réunions hebdomadaires avec le Secrétaire d'État à la sécurité et d'autres membres du Cabinet. Les mécanismes de coordination de haut niveau – le Comité de coordination de haut niveau et le Forum de coordination trilatérale – sont des instances utiles pour la collaboration et la recherche d'un consensus entre la MINUT et les autorités timoraises sur les grands problèmes du pays;<br><br>4. À mesure que le rôle de la Police des Nations Unies évolue, qu'elle renonce aux opérations pour se consacrer à l'encadrement, il est également essentiel de conserver la structure actuelle pour souligner l'importance de cette phase du mandat de la Mission et ne pas risquer de compromettre son autorité dans le processus global de réforme du secteur de la sécurité;<br><br>5. Enfin, la structure administrative de la MINUT reflète l'étendue de son mandat, qui englobe tous les aspects des activités de l'édification d'une nation et dépasse largement le cadre de l'activité classique de maintien de la paix. |

## C. Comité des commissaires aux comptes

(A/63/5 (vol. II), chap. II)

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| **Contrôle de l'entreposage et gestion des entrepôts** | |
| À la MINURSO, différents types de pneus étaient stockés ensemble tandis que, dans d'autres cas, des pneus de même type étaient conservés dans des conteneurs différents. Il était difficile dans ces conditions de confirmer les quantités des différents types de matériel détenus. En outre, 30 pneus étaient empilés sur un conteneur depuis une dizaine d'années. Une situation analogue a été observée à la MINUT : des pneus du même type étaient stockés à différents endroits et les fonctionnaires de la section des transports ne savaient pas eux-mêmes exactement où se trouvaient les pneus (par. 205). | La Mission affirme que la classification de ces biens a été corrigée et que les registres ont été mis à jour. Elle continuera à s'attacher à atteindre l'objectif de son programme de travail qui consiste à procéder tous les trimestres à des vérifications ponctuelles des biens non durables qu'elle a en stock. |
| **Ratios et stocks excédentaires** | |
| Le Comité a constaté que les ratios de stocks de certains biens durables étaient supérieurs à ceux fixés par le Département de l'appui aux missions : À la MINUT, le ratio des stocks de 9 catégories de biens durables était supérieur à celui fixé par le Département (par. 223).<br><br>Le Comité s'inquiète des risques de gaspillage, de détérioration, de dépréciation et, éventuellement, de perte par suite de vol que comporte la détention de stocks importants de biens durables, compte tenu en outre du coût financier et administratif et des frais d'entreposage supportés par l'Organisation pour l'entretien de ces stocks (par. 224).<br><br>Le Comité recommande de nouveau à l'Administration d'examiner sans tarder les stocks de biens durables de l'ensemble des missions en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues (par. 225). | La Mission a déjà fait une première analyse détaillée des biens durables dont les ratios de stocks étaient supérieurs à ceux que recommandait la Division du soutien logistique et en a communiqué les résultats au Siège de l'ONU. Il faut toutefois noter qu'en raison de ses autres priorités et de diverses circonstances, elle s'est abstenue de déclarer excédentaires les biens détenus en stock depuis plus de 6 mois. En effet, la Mission étant isolée géographiquement et la chaîne d'approvisionnement précaire, les délais de livraison sont souvent longs. Par ailleurs, de nombreux biens actuellement en stock ont encore une longue durée de vie utile. Si on s'en séparait, il faudrait sans doute en commander d'autres plus tard. La Mission a malgré tout passé en revue ses stocks et déclaré un certain nombre de biens excédentaires. |
| **Système CarLog et autorisations de sortie de véhicule** | |
| Le Comité a constaté que le système CarLog de suivi des déplacements n'avait pas été installé sur tous les véhicules de la MINUAD et que sur les 1 864 véhicules de la MINUS, 345 (19 %) n'en étaient pas équipés en août 2008 (par. 274). | La Mission a fini d'installer le système CarLog sur tous ses véhicules et il est pleinement opérationnel. |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| À la MINURCAT, tous les véhicules étaient équipés d'un appareil CarLog, mais le système n'était pas opérationnel. À la MINUT, le système n'était pas installé sur tous les véhicules (par. 275). | |
| Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD, la MINUS, la MINURCAT et la MINUT fassent tout ce qu'il faut pour que leur système de suivi des véhicules soit pleinement opérationnel (par. 276). | |
| **Enregistrements** | |
| À la MINUT, il y avait un écart entre le nombre de passagers aériens enregistré par la Section des transports aériens et celui consigné par la Section du contrôle des mouvements. Les calculs de l'une et de l'autre étaient pourtant fondés sur les mêmes listes nominatives de passagers, mais il n'était procédé à aucun rapprochement. En décembre 2007, les statistiques de la Section des transports aériens faisaient état de 1 081 passagers au total et de 112 passagers qui n'étaient pas employés par l'ONU, tandis que celles de la Section du contrôle des mouvements s'établissaient à 1 055 et 127, respectivement. Ces disparités nuisaient à la fiabilité des rapports sur les transports aériens transmis au Siège (par. 341). | La Mission affirme que les relevés de la Section des transports aériens utilisés pour faire rapport au Département de l'appui aux missions sont exacts et sont les seules statistiques communiquées au Siège, qui ne reçoit aucune statistique relative au contrôle des mouvements. Elle fait remarquer qu'à la suite des observations formulées initialement par le Comité des commissaires aux comptes, elle avait passé au peigne fin les statistiques sur les passagers établies pour la période en question par la Section du contrôle des mouvements et la Section des transports aériens. Elle avait constaté que la Section du contrôle des mouvements avait utilisé une méthode de comptabilité légèrement différente pour certains tronçons des itinéraires, ce qui expliquait que les chiffres qu'elle avait transmis aux auditeurs pour le mois considéré étaient légèrement différents. Néanmoins, les données relatives au contrôle des mouvements étant réservées à un usage interne, ces écarts n'ont aucune incidence sur la fiabilité des rapports transmis au Siège. En conséquence, la Mission réaffirme que les statistiques sur les passagers communiquées au Département de l'appui aux missions dans ses rapports mensuels pour la période couverte par l'audit sont fiables. |
| Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la Section des transports aériens et la Section du contrôle des mouvements de la MINUT se servent des mêmes données pour établir des statistiques sur les passagers empruntant des appareils des Nations Unies (par. 342). | |
| Le Département de l'appui aux missions a fait observer que le rapport que lui soumettait la MINUT était exact puisqu'il était fondé sur les relevés de la Section des transports aériens, lesquels étaient établis conformément aux dispositions du Manuel des opérations aériennes. Toutefois, la MINUT prendrait les mesures voulues pour veiller à ce que la Section des transports aériens et la Section du contrôle des mouvements mettent régulièrement leurs rapports en concordance et a fait savoir que les disparités seraient corrigées (par. 343). | |

## D. Bureau des services de contrôle interne

[A/63/302 (Part. II)]

| *Décision/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Le même audit a révélé que la MINUL, la MONUC et la MINUT n'avaient pas déterminé si elles pouvaient recourir à des contrats-cadres existants pour acheter les éléments de première nécessité. En 2007, la règle de la délégation de pouvoirs concernant les éléments de première nécessité a été révisée : s'il existe déjà au Siège de l'Organisation des contrats-cadres permettant d'acheter les biens et les services nécessaires, il faut y faire appel. Rien ne permettait de prouver qu'avant de délibérer, le comité local des marchés s'était assuré que cette condition était remplie. Sans cette précaution, on court le risque de gaspillages importants et de dépassements de crédits. Le Bureau a recommandé que les missions veillent à ce que le comité vérifie, avant d'approuver l'attribution des marchés, qu'il n'existe pas de contrat-cadre pour les éléments recherchés. Les missions ont accepté cette recommandation et le Département de l'appui aux missions leur a rappelé de procéder aux vérifications nécessaires avant de lancer une procédure d'achat (par. 43). | La MINUT s'assure que les éléments demandés, quelle que soit leur catégorie (éléments de première nécessité, articles spéciaux ou autres), sont bien consignés dans des dossiers et vérifie qu'il n'existe pas de contrats-cadres avant de passer des marchés sur le plan local. Dans la présentation des dossiers relatifs aux éléments de première nécessité, la Mission précise également qu'il n'existe pas déjà au Siège de contrats-cadres qui permettraient de se les procurer. Le comité local des marchés en rend dûment compte dans les minutes de ses réunions. |

# Annexe I

## Définitions

### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement)

# Annexe II

## Organigrammes

### A. Services organiques

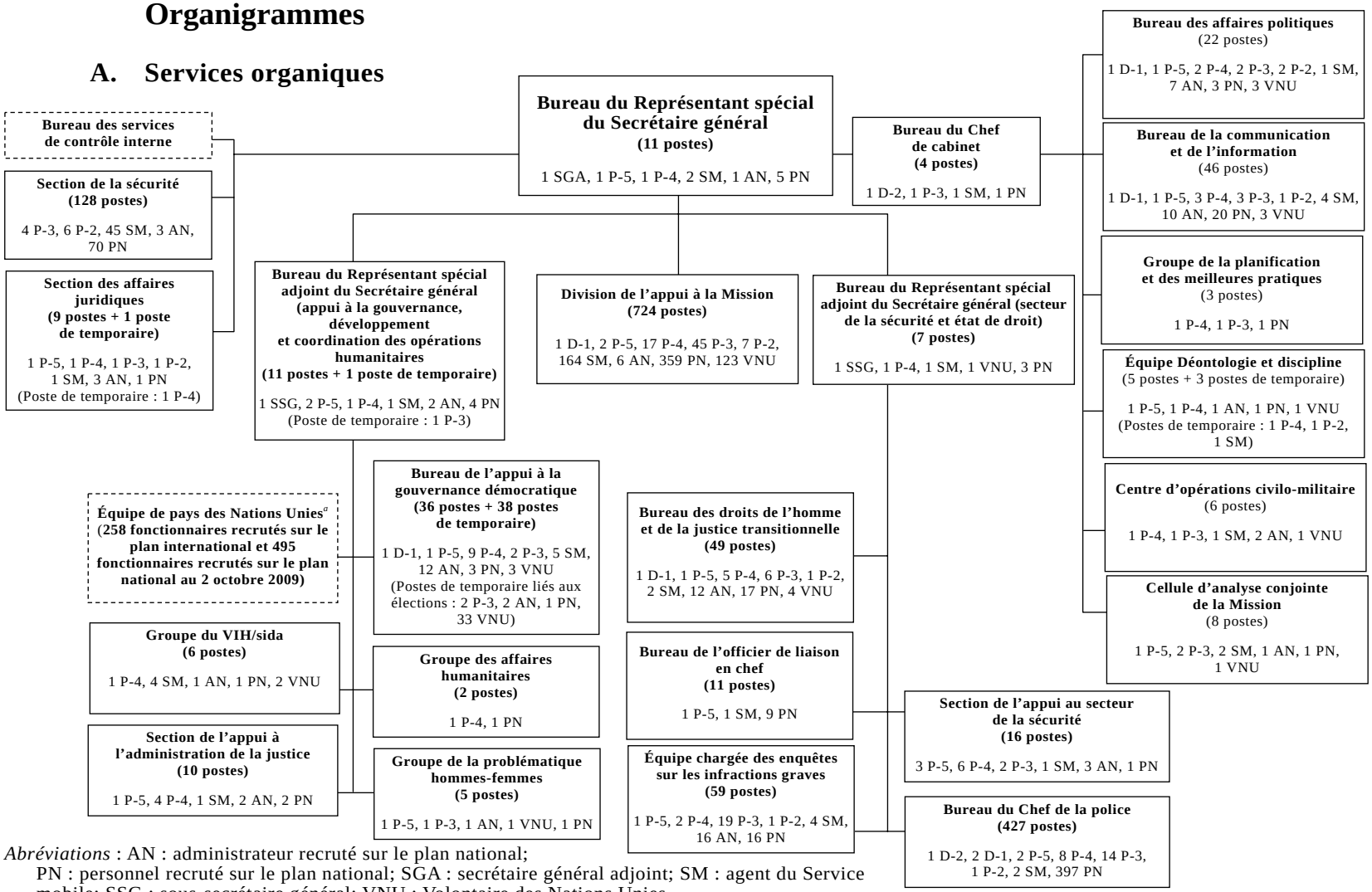


*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national; PN : personnel recruté sur le plan national; SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; SSG : sous-secrétaire général; VNU : Volontaire des Nations Unies.

[a] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé, Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Fonds monétaire international.

## B. Bureaux d'appui

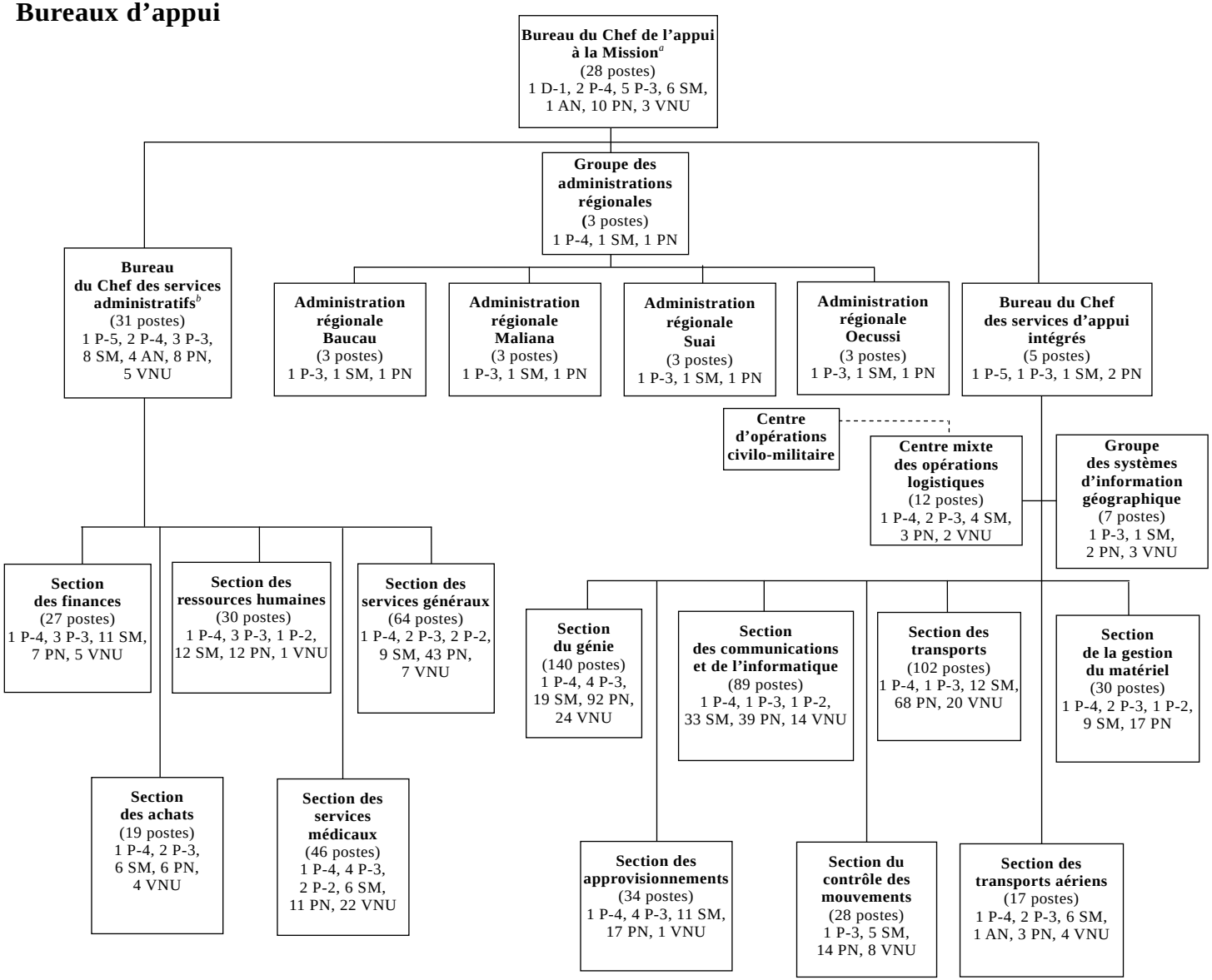


[a] Y compris le personnel chargé du budget et de l'appui aux Volontaires des Nations Unies et celui siégeant dans des commissions d'enquête.
[b] Y compris les traducteurs et interprètes et les fonctionnaires chargés de la formation et de l'orientation du personnel.

## C. Police des Nations Unies

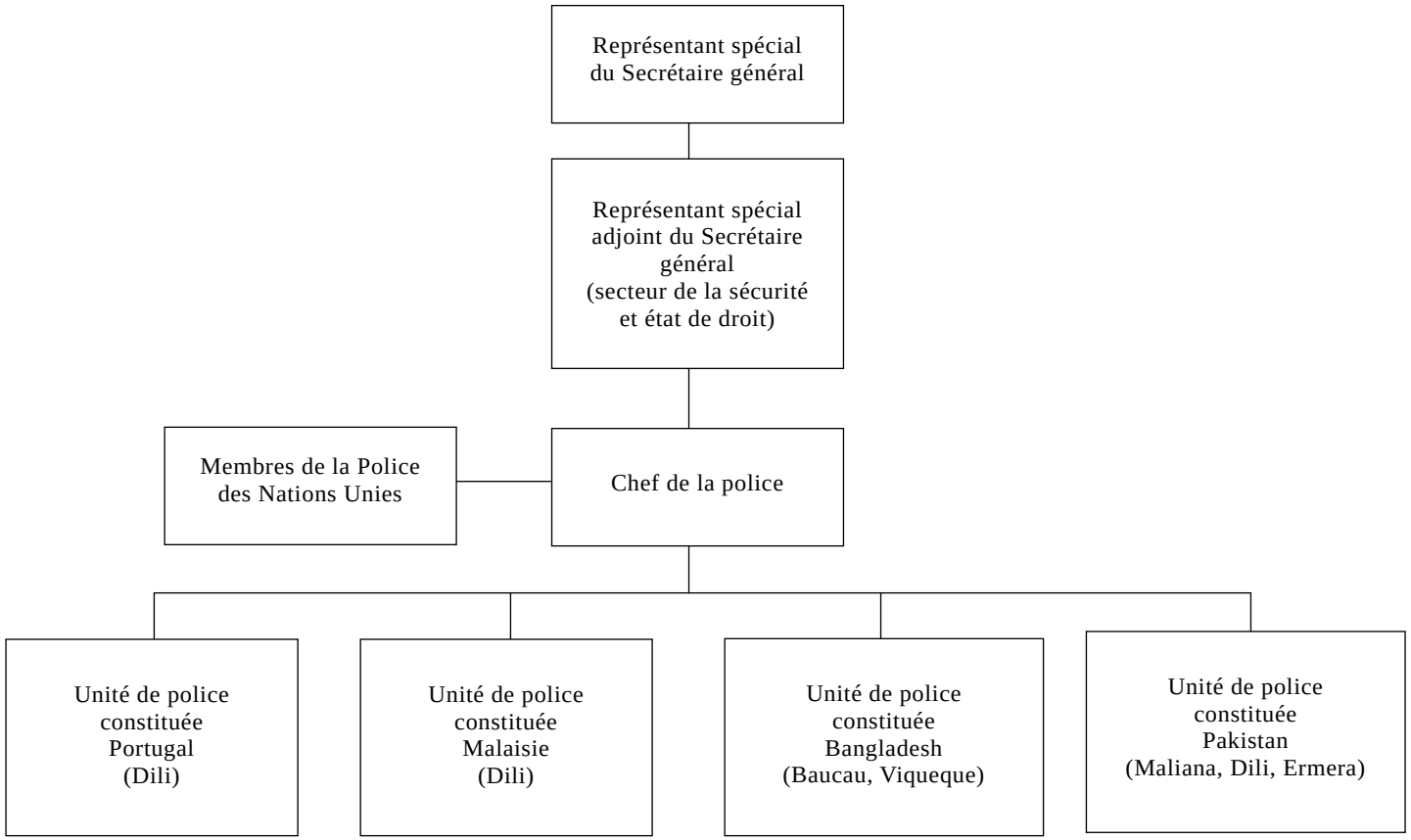

## D. Liaison militaire

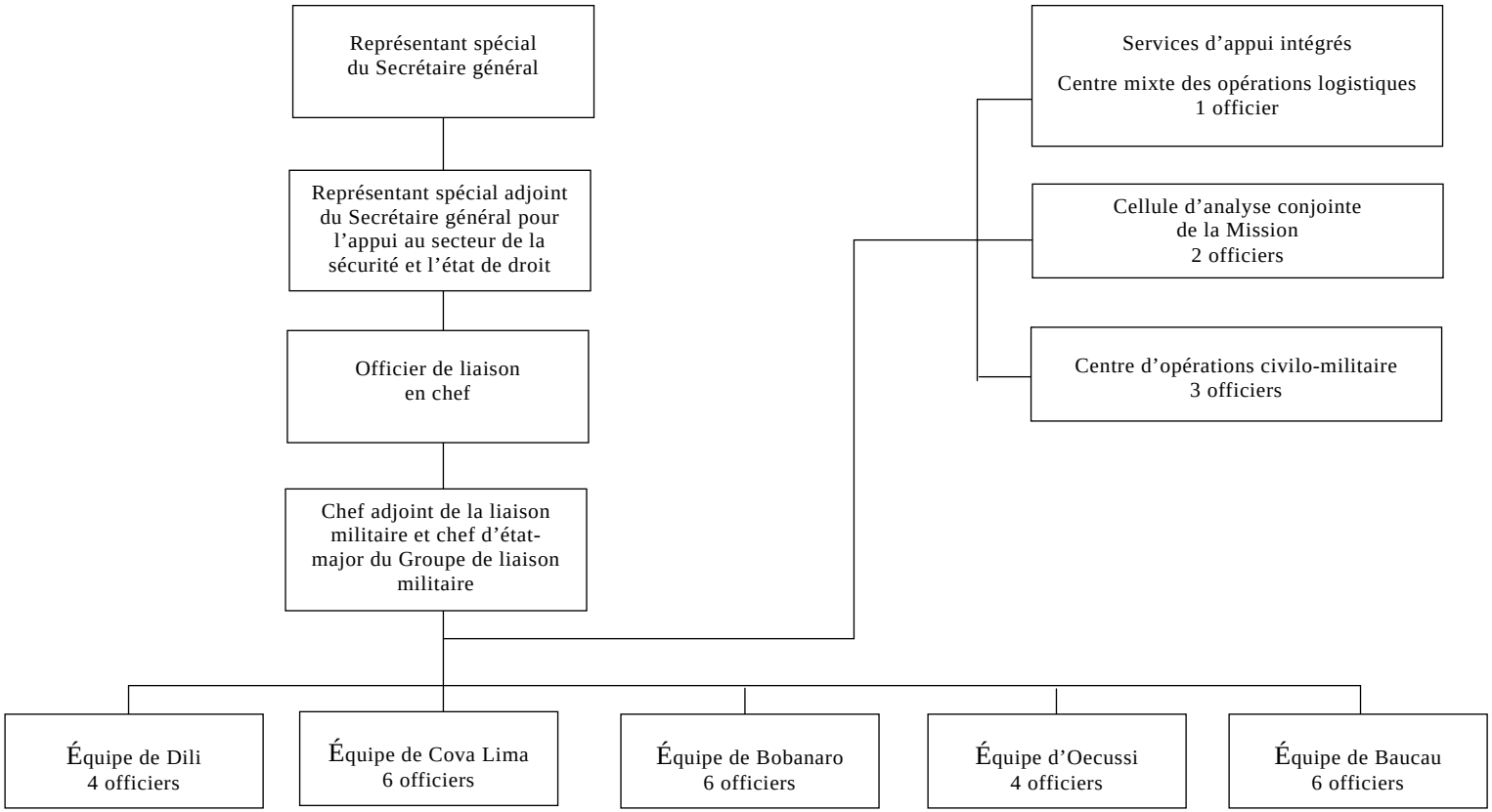

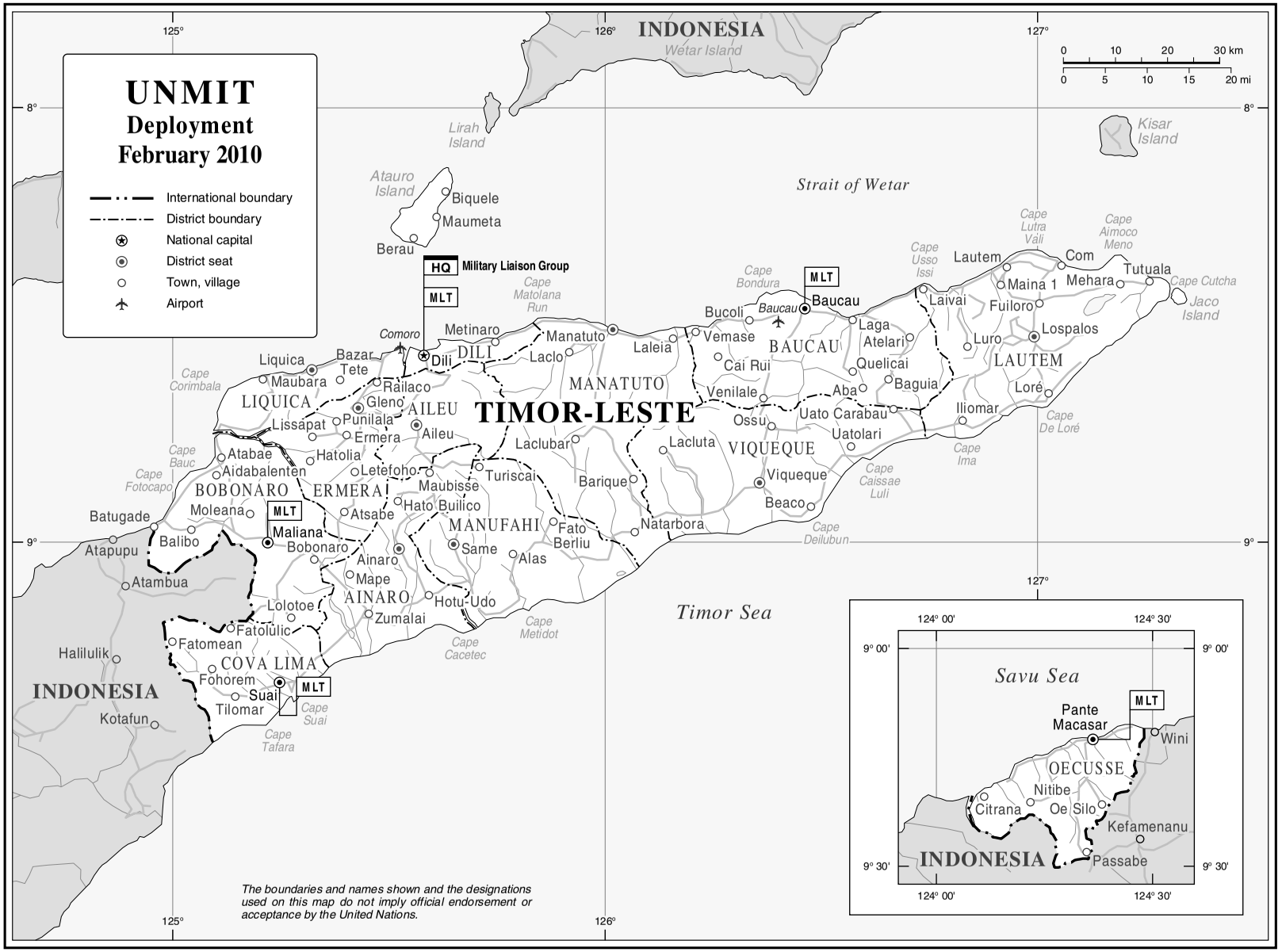


Map No. 4286 Rev. 7 UNITED NATIONS
February 2010

Department of Field Support
Cartographic Section

A/64/686